

revue du mois, numéro 286, montréal, octobre 1964, prix 50¢

RELATIONS

L'oecuménisme

Sens civique et
information

Le règlement des conflits industriels

Lettre du Vatican. — Nature et grâce.
— Survivance française au Manitoba. —
La Conférence de Québec, 1864. — Ce
sondage de Maclean. — La C. S. N.
en progrès. — Le métro et les vies
humaines.

SOMMAIRE

Octobre 1964

Éditoriaux 281
L'allocution de Paul VI sur l'épiscopat. — L'appel de Paul VI pour la paix. — Commentaire communiste sur l'Encyclique. — La Conférence de Québec, 1864. — Ce sondage de Maclean. — L'automation.

Articles

LETTRÉ DU VATICAN Luigi d'Apollonia 284
 NATURE ET GRÂCE Joseph d'Anjou 287
 NEUTRALISME AU VIET-NAM André Bonnichon 289
 OÙ SE SITUE L'ŒCUMÉNISME ? Irénée Beaubien 290
 LES CONDITIONS D'UNE SURVIVANCE
 FRANÇAISE AU MANITOBA Richard Arès 292
 LA FORMATION DU SENS CIVIQUE ET LES
 TECHNIQUES DE DIFFUSION Jacques Cousineau 294
 LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDIS INDUSTRIELS ET LA
 COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL Gérard Hébert 297

Chronique

Au service du français:

Le voulons-nous vraiment? J. d'Anjou 301

Au fil du mois 301

Le mouvement Pax et le Cardinal. — Une expérience de pastorale d'ensemble. — La C. S. N. en progrès. — Le Chili élit un démocrate chrétien. — Le métro et les vies humaines. — La grande réconciliation! — Deux congrès: Nicolet, Chicoutimi.

Les livres 304
 Notes bibliographiques 310
 Ouvrages reçus 312

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur: Richard ARÈS.

Rédacteurs: Luigi D'APOLLONIA, Irénée DESROCHERS,
 Gérard HÉBERT.

Collaborateurs: Joseph d'ANJOU, Georges-Henri d'AUTEUIL,
 Émile BOUVIER, Jacques COUSINEAU, Joseph LEDIT,
 André VACHON.

Secrétaire de la rédaction: Georges ROBITAILLE.

Tirage: Clarence DONTIGNY.

Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité: Même adresse.

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

Trois best-sellers chez Beauchemin...



Il vient d'entrer en gare...

Le P'tit Train

(Benoît Lacroix, O. P.,
 et François Gagnon, O. P.)

ou la vie fantaisiste, épique et philosophique du p'tit train de Lévis à Rivière-du-Loup, telle que deux dominicains canadiens, savants, mais humoristes, l'ont imaginée et décrite.

une édition Beauchemin illustrée \$ 2.25

Un succès littéraire!

Théâtre de Félix Leclerc

Sonnez les Matines,
 comédie en sept tableaux \$1.75

L'Auberge des morts subites,
 comédie en deux actes \$2.00

Le P'tit Bonheur,
 douze saynètes \$2.25

ou les trois volumes (une valeur de \$6 si
 achetés séparément) dans un joli présentoir

en grand spécial \$ 5.50

Histoire du Canada

par Gustave Lanctôt

GRAND PRIX du
 GOUVERNEUR GÉNÉRAL 1964

Tome I — Des origines au
 Régime royal \$5.50

Tome II — Du Régime royal
 au Traité d'Utrecht 5.50

Tome III — Du Traité d'Utrecht
 au Traité de Paris 5.50

Prix spécial de série
 pour les trois tomes \$ 14.00

Ces trois succès littéraires sont en vente partout!

Librairie Beauchemin Limitée

la plus grande maison d'édition du Québec

450, avenue Beaumont, Montréal-15 — Tél.: 273-5181



Editoriaux

L'allocution de Paul VI sur l'épiscopat

POUR LA PREMIÈRE FOIS, pas de sonneries de trompettes d'argent, pas d'hymne pontifical quand le Pape est entré dans Saint-Pierre pour ouvrir la III^e session du II^e Concile du Vatican. Pas de grande procession, pas de *flabelli*. Pas de trône non plus. Et pour la première fois aussi a eu lieu à l'autel de la Confession une concélébration suivant le vieux rite romain et en latin, car comment faire autrement avec tous les peuples et toutes les langues représentés à l'autel et autour de l'autel dans un impressionnant dialogue auprès de Dieu ? Enfin, cette messe fut une messe basse, à laquelle, pour la première fois encore à cet autel, des laïcs communièrent de la main même du Pape. Quelle différence si l'on compare cette messe concélébrée et dialoguée — suivant les dispositions de la Constitution liturgique (par. 57) — à la messe silencieuse de l'ouverture de la première session !

Et quel chemin parcouru entre le discours d'ouverture du Concile et le discours d'ouverture de la troisième session ! Sans doute, les objectifs du Concile, fixés par Jean XXIII, demeurent les mêmes : l'Église, l'œcuménisme, la présence de l'Église au monde. Mais ils ont été précisés, clarifiés, décantés : c'est l'Église qui est clairement au centre de la pensée conciliaire. Pour-suivant son discours d'ouverture de la deuxième session : « Église, qui dis-tu que tu es ? », le Pape demande de nouveau à l'Église de se définir elle-même, de tirer de la conscience qu'elle a d'elle-même la doctrine que le Saint-Esprit lui dicte :

En fin de compte Nous disons tout cela, parce que sur le cadran de l'histoire est arrivée l'heure où l'Église, qui s'exprime à travers nous et reçoit pour notre ministère structure et vie, doit se présenter en disant ce que le Christ a pensé et voulu à son sujet et ce qu'une méditation pour-

suivie, durant des siècles, par les Pères, les Pontifes et les Docteurs a exploré avec une religieuse fidélité.

En particulier, il faudra compléter la doctrine que le I^{er} Concile du Vatican se proposait de formuler sur la constitution hiérarchique de l'Église et, par conséquent, sur l'origine, la nature, la fonction et les pouvoirs de l'épiscopat. Dispensateurs du mystère, envoyés de l'Esprit de Dieu, ministres du Nouveau Testament, représentants au Concile de l'Église entière non point au titre de délégués ou de députés des fidèles à qui s'adresse leur ministère, mais comme Pères et Frères « personnifiant les communautés confiées à leur sollicitude », les évêques, successeurs des Apôtres, avec et sous le Pape, successeur de l'Apôtre, « évêque de cette Rome privilégiée », vicaire de Jésus-Christ, ont pour charge de « déployer sur la terre la mission du salut du Christ ». C'est pourquoi le Concile qui aura à traiter beaucoup d'autres questions et de très grande importance confirmera les prérogatives du Pontife romain, « mais il aura également — *et ce sera son but principal* — à mettre en valeur les prérogatives de l'épiscopat ».

Sauf une fois et sous forme adverbiale, le mot de collégialité n'a pas été prononcé par le Pape. Sa pensée personnelle jaillit, toutefois, du texte. Il entend mettre la primauté au *service* de l'épiscopat,

non seulement en raison du lien étroit qui existe entre les doctrines en question, mais en vertu de Notre volonté sérieuse de reconnaître la gloire, la mission, les mérites et l'amitié de nos Frères engagés dans l'œuvre d'enseignement, de sanctification et de gouvernement de l'Église de Dieu.

Au I^{er} Concile du Vatican, les évêques ont défendu et défini la mission et les pouvoirs de Pierre. Maintenant, c'est Pierre lui-même qui exalte l'épiscopat, qui encourage le Concile et qui demande à la plus haute autorité dans l'Église de préciser l'enseignement du Christ concernant la hiérarchie et, à cette fin, de se

mettre devant le Saint-Esprit « dans une attente frémissante de complète disponibilité ».

Il n'y aurait pas de définition dogmatique au II^e Concile du Vatican, a-t-on dit un peu hâtivement, semble-t-il. Il se pourrait bien qu'on proclamât solennellement la mission et les prérogatives de l'épiscopat, et qu'on complétât ainsi le vrai concept de la constitution hiérarchique de l'Église. Alors le I^{er} Concile du Vatican, juridiquement clos par Jean XXIII, le sera aussi logiquement et dogmatiquement. « C'est, a dit le Pape, cet enseignement conciliaire concernant l'Église et, en particulier, l'épiscopat qui caractérisera certainement dans le souvenir des générations futures » le II^e Concile du Vatican.

L'appel de Paul VI pour la paix

DÈS LE PROLOGUE de l'encyclique *Ecclesiam suam*, Paul VI assurait le monde que « la grande et universelle question de la paix » retiendrait sa « vigilante et cordiale attention ». Il offrait même sa médiation. Dès le 26 août, au cours de l'audience hebdomadaire à Castelgandolfo, le Pape illustre ses propos et lançait un appel pour la paix. Deux motifs l'inspiraient: « le 50^e anniversaire de la première guerre mondiale, le 25^e anniversaire de la seconde, et les différends brûlants qui existent aujourd'hui entre divers pays qui sont déjà teints de sang et pleins de menaçants présages ».

Différends brûlants: l'été fut, en effet, lourd de tempêtes qu'un rien aurait pu déchaîner. Sans exposer les faits, sans mentionner quelque pays que ce soit, le Pape se contenta de retracer les discordes jusqu'à leurs sources empoisonnées: obscurcissement à nouveau de l'idée du caractère sacré et intangible de la vie; renaissance d'oppositions et de divisions engendrées par les orgueils nationalistes, les politiques de prestige, la course aux armements, les antagonismes sociaux et économiques; réapparition de l'idée illusoire que la paix ne peut se fonder que sur la terrifiante puissance d'armes extrêmement meurtrières. D'où les propagandes subversives, les désordres révolutionnaires, les abus même de déclarations pacifistes dans le dessein de favoriser les oppositions sociales et politiques.

Si la sécurité des peuples repose encore sur l'hypothèse d'un emploi légitime et collectif de la force armée, rappelait le Pape, elle repose encore davantage sur l'effort de la compréhension mutuelle, la négociation loyale, la générosité à l'endroit des pays économiquement faibles. Bref, elle repose sur l'amour. Et c'est ce dernier mot qu'il faut retenir pour exorciser les souvenirs de guerres atroces. L'égoïsme sacré, la politique de force comme inspirations de la vie des peuples sont de terribles illusions.

Commentaire communiste de l'Encyclique

EN GUISE DE COMMENTAIRE à l'encyclique *Ecclesiam suam*, l'*Humanité*, sous la plume de René Andrieu, a rappelé la consigne de Waldeck-Rochet, nouveau chef du parti communiste français:

Nous disons aux travailleurs qu'il vaut mieux s'unir pour faire régner le bonheur sur terre — notamment en y faisant régner la paix — que de se disputer sur la question de savoir s'il existe un paradis dans le ciel.

Oui, peut-être... Comme, toutefois, les communistes, et, à leur suite, des sectes aberrantes ont chanté la douceur paternelle de Staline, nié l'existence des camps de concentration, applaudi la disparition des États baltes; que des hommes par centaines de milliers, professeurs, ouvriers, femmes, enfants, soldats de l'armée dite du peuple, ont fui l'Allemagne de l'Est au risque d'être abattus, nous avouons ne pas saisir très bien ce que veut dire « faire régner le bonheur sur terre ». Et la vue de cette longue frontière fortifiée, minée, barbelée, parcourue de rondes, fouillée par des projecteurs n'est pas pour nous éclairer sur le sujet.

La paix est autre chose. Là-dessus nous avons des renseignements précis. Depuis le pacte Ribbentrop-Molotov, la « libération » de la Pologne, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, le réarmement de l'Égypte en échange de son coton, l'écrasement de la Hongrie, la reprise unilatérale en 1961 des essais atomiques, l'installation à Cuba de missiles, nous savons de quelle paix il s'agit.

Quant au « paradis dans le ciel », c'est bien ce qu'ils espèrent, incapables d'être heureux en ce monde si l'autre n'existe pas, les membres souffrants de l'Église du silence.

En clair, l'appel de Waldeck-Rochet revient à ceci: l'homme se suffit à lui-même, il n'a pas besoin de Dieu: Dieu est de trop. Plus encore, Dieu est un mythe qui détourne l'homme de sa tâche terrestre. On comprend que l'encyclique définit le communisme « une tentative dramatique en vue d'éteindre la lumière du Dieu vivant ».

Pourquoi alors « se disputer »? Parce que l'optimisme chrétien et l'optimisme marxiste sont irréconciliables. L'humanité n'est pas la valeur suprême de l'homme. L'homme ne vit pas seulement de pain, de progrès économiques, de merveilles techniques qui peuvent servir ou asservir. Frigidaires, voitures, vacances payées, sécurité sociale, air conditionné, aspirine ne régleront pas ses vrais problèmes, les problèmes derniers et définitifs. C'est l'espoir d'un paradis sur terre d'où seraient bannies la souffrance, la maladie, la mort, qui est un mythe. Et loin d'être nécessaire à l'homme pour stimuler son effort temporel, ce mythe ruine son travail, construit une cité close, inhumaine,

totalitaire où la sujétion à l'État devient la loi terrible mais inéluctable.

Lorsque le communisme demande aux travailleurs de ne pas « se disputer sur la question de savoir s'il existe un paradis dans le ciel », il pose un préalable que le chrétien ne peut accepter sans cesser de penser et d'agir en chrétien, sans cesser d'être ce qu'il est. Bref, avant de dialoguer, on lui demande d'apostasier. Et par là-même, on fournit la preuve que le communisme n'est pas seulement « négateur de Dieu » mais, dès qu'il arrive au pouvoir, « persécuteur des chrétiens ».

La Conférence de Québec, 1864

L'ÉVÉNEMENT VAUT D'ÊTRE SIGNALÉ. Il y a exactement cent ans, du 10 au 27 octobre 1864, se réunissaient à Québec les délégués des colonies britanniques de l'Amérique du Nord dans le but d'élaborer en commun les principes et les conditions de leur union en un seul grand pays. La Conférence fut un succès; d'elle sortirent les 72 résolutions qui forment la substance même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique adopté en 1867. Aussi est-elle passée à l'histoire comme notre véritable constituante et ses participants ont-ils été considérés à juste titre comme les Pères authentiques de la Confédération canadienne.

Parmi les causes qui ont le plus contribué au changement de régime, il faut mentionner les difficultés grandissantes qu'éprouvaient les deux Canadas à vivre ensemble dans le carcan imposé par l'Acte d'Union de 1840. La situation était devenue si grave que le pays semblait désormais ingouvernable. Des hommes prudents et pondérés, comme Mgr Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, et Mgr J.-P. Langevin, évêque de Rimouski, ne cachaient pas leur alarme. Au premier, les deux Canadas apparaissaient dressés l'un contre l'autre « presque sur le pied de deux camps ennemis », dans une situation qui, « de l'aveu de tout le monde... ne pouvait se prolonger sans danger pour la paix »; le second, lui, voyait poindre la menace de « l'anarchie complète ». Un journal de l'époque, *le Courrier du Canada*, allait jusqu'à écrire que le pays était « à la veille d'une guerre de races, guerre dans laquelle le Bas-Canada aurait eu infailliblement le dessous » (cf. Lionel Groulx, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 281).

Un siècle s'est écoulé depuis que ces paroles ont été prononcées, et voilà qu'elles pourraient l'être aujourd'hui avec autant de vérité qu'en 1864. De nouveau, se fait jour et grandit une insatisfaction fondamentale à l'égard d'un vieux document constitutionnel; le cadre juridique choisi en 1864 apparaît de plus en plus au Québec comme un carcan qui le retient captif et le freine dans son expansion. De nouveau, la situation est grave et elle ne peut se prolonger indéfiniment sans mettre en danger la paix.

Aussi ne faut-il pas nous contenter de célébrer ce centenaire par des discours, des parades et des feux d'artifice, en nous félicitant les uns les autres d'avoir vécu ensemble si longtemps. Il faut reprendre l'œuvre de 1864, recommencer à neuf en tenant compte des besoins du jour, en particulier de ceux du Québec et du Canada français. L'heure appelle impérieusement une nouvelle conférence de Québec, qui se réunisse dans le même esprit et qui aboutisse pour le moins au même succès que celle de 1864.

Ce sondage de Maclean...

LE MAGAZINE MACLEAN, en collaboration avec les responsables du programme télévisé *Aujourd'hui* de Radio-Canada, a fait procéder à un sondage sur les sentiments des Québécois à l'égard de l'enseignement de la religion à l'école. Les enquêteurs semblent s'être acquittés de leur tâche avec compétence, mais la publication des résultats dans *Maclean* de septembre pose quelques points d'interrogation.

1. *Le mode de présentation.* — En lisant le texte de *Maclean*, on se rend vite compte qu'une partie seulement des résultats est présentée au public et que certains d'entre eux reçoivent un traitement de vedette, alors que d'autres sont laissés dans l'ombre. Quand il s'agit, par exemple, de révéler que 25% des gens interrogés sont en faveur d'écoles où l'enseignement de la religion ne serait pas obligatoire, *Maclean* y va d'un gros titre et d'un tableau indicateur, mais il faut lire longtemps et attentivement pour découvrir que, « dans les écoles primaires, 92 p. cent des gens sont pour l'enseignement de la religion et 6 p. cent seulement sont contre ». C'est pourtant un résultat fort significatif: pourquoi le traiter comme s'il était sans importance ou comme s'il fallait en avoir honte? *Maclean* répond que l'école sans enseignement religieux est une « hypothèse qui n'a pas été soulevée de façon sérieuse au Québec », ou encore une « hypothèse gratuite ». Est-ce bien vrai? *Maclean* n'a-t-il vraiment jamais eu vent ou écho de certaines revendications toutes récentes en ce sens au Québec? De toute façon, une question se pose: est-ce là l'opinion de la revue ou celle des deux enquêteurs qui ont procédé au sondage auprès de la population? Étant donné la façon dont les résultats sont présentés, il n'est pas facile de le savoir.

2. *La solidarité avec le Mouvement laïque.* — Que *Maclean* publie les résultats d'une enquête faite par des spécialistes sur un sujet d'actualité, c'est une initiative louable, mais pourquoi, présentant ces résultats au public, la revue se solidarise-t-elle avec le Mouvement laïque? Passe encore qu'elle fasse suivre cette publication d'un long article sur l'histoire de ce Mouvement, mais pourquoi — et cela dans le texte même où elle présente les résultats de l'enquête — se porte-t-elle garante de la conception que le Mouvement adopte

et préconise à l'égard de l'école en général et de l'enseignement religieux en particulier? Par *trois fois*, en effet, *Maclean* nous en avertit: « C'est la conception pour laquelle lutte, présentement, le Mouvement laïque de langue française... L'idée de l'école neutre, dans sa dimension la plus libérale, qui est celle que prône le Mouvement laïque de langue française... C'est à peu près dans ces termes que se pose concrètement le problème de l'école neutre, ou non confessionnelle, tel que le Mouvement laïque de langue française veut l'aborder. » Encore une fois, il faut poser la question: avons-nous là l'opinion du magazine *Maclean* ou celle des deux enquêteurs qui ont effectué le sondage? Sommes-nous en face d'un document scientifique ou d'un morceau de propagande?

C'est dommage, car le problème est sérieux et il méritait d'être traité sérieusement.

L'automation

LES ÉVÊQUES DU CANADA, dans leur déclaration de la fête du Travail, ont posé les questions que soulève le problème de l'automation, avec les espoirs et les craintes qu'il fait naître et le défi qu'il impose aux agents de l'économie.

L'automation représente une réalisation privilégiée de l'ordre divin: « Peuplez la terre et soumettez-la. » (*Gen.*, I, 28.) Par la multiplication des biens qu'elle permet, elle peut procurer à tous un niveau de vie plus en accord avec la dignité de l'homme. En dégageant l'ouvrier de tâches abrutissantes, elle rend son travail plus conforme à sa nature de fils de Dieu.

Tout cela, à condition que « joue à fond le mécanisme dynamique de la justice sociale », surtout en ce qui concerne le choix des biens à produire et la répartition des richesses qui en découlent. Si l'automation servait à multiplier des produits de luxe au lieu des biens qui correspondent aux besoins primaires de l'homme, elle aurait manqué son but. De même, si les moins fortunés — spécialement les travailleurs âgés, les non-qualifiés et les moins bien préparés — devaient en faire les frais.

Prévoir les incidences de l'application des nouvelles techniques, ne jamais sacrifier l'homme au profit, telles sont les principales obligations des chefs d'entreprise, des dirigeants syndicaux et, dans leur ordre, des gouvernants. A ce prix, chacun aura collaboré à l'œuvre du Dieu d'amour « qui a bien fait toutes choses ». La justice sociale et la charité sont sources de progrès.

Lettre du Vatican

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

J'OUVRE tout grands les volets. Le ciel est d'un bleu intact, le soleil levé n'est pas encore chaud, Rome se remet au travail et, de la rue, montent les premiers battements de vie. C'est le commencement d'un beau jour.

Encore une fois, la douceur de l'automne romain, merveilleusement prolongé, accueillera les Pères du Concile. Si les soleils de septembre sont un peu brûlants à midi, alors que l'été se meurt, les jours d'octobre à Rome — les *ottobre* — sont un pur charme. Tout est respirable, admirable.

* * *

Il n'y aura pas de procession, place Saint-Pierre, et on ne verra donc pas, comme à l'inauguration du Concile (11 octobre 1962), la théorie mitrée et moirée des évêques. Pour souligner que le Concile continue, les évêques gagneront individuellement leur siège, tandis que le Pape, en chasuble, précédé par les cocélébrants et les cardinaux, porté sur la *sedes gestatoria*, descendra la monumentale nef centrale pour se rendre à l'autel de la Confession. Là, de par sa volonté, il concélébrera avec 24 autres Pères conciliaires, cette liturgie ayant pour but de manifester l'unité du sacerdoce. Des travaux ont été exécutés pour permettre à six célébrants d'officier à l'aise sur chacun des quatre côtés du baldaquin, que couronne la plus belle et la plus audacieuse coupole du monde. L'Agneau de Dieu sera immolé sous les ors et les marbres. Le grand cri de la Rédemption montera. La troisième session sera en cours.

Des événements saisissants avaient précédé l'ouverture de la deuxième session: mort de Jean XXIII, élection du cardinal Montini qui, accouru de Milan au chevet du Pape, recueillit ces paroles prophétiques: « Je vous confie l'Église, le Concile, la paix. » Puis, ce furent les premières pensées et les premières décisions de Paul VI: l'annonce de la reprise du Concile qui sera l'œuvre principale de son pontificat, l'éloge des Églises orientales et le vibrant appel à l'union, l'annonce de la réforme de la Curie, le sentiment du Pape sur la collégialité en instance de discussion, le projet d'un Conseil d'évêques auprès du Pape, étant sauf le droit de primauté, la substitution de quatre *modérateurs* au Conseil de présidence pour la direction des débats, la nomination d'auditeurs laïcs, la nouvelle discipline du secret, la création d'un Comité pour la presse composé d'évêques de diverses langues. Bref, la mort de Jean XXIII, qui avait tenu le monde en suspens, n'avait retardé que de quelques semaines la marche du Concile.

L'intervalle entre la deuxième et la troisième session fut moins dramatique. Conditionnés que nous sommes plus ou moins tous par les bruits de la presse et de la publicité, nous avons eu peut-être l'impression d'un temps d'arrêt. Il n'en était rien. Les idées mûrissaient, cultivées avec un soin intense dans le secret des commissions conciliaires. Revus, corrigés, abrégés, les textes sont prêts; de nouvelles procédures gouverneront les débats de cette immense assemblée

afin d'éviter qu'ils ne traînent en longueur et ne versent dans l'académisme; les congrégations générales se tiendront *omnibus diebus*, tous les jours, sauf le samedi, le dimanche et les jours de fêtes. Textes, procédures, heures de travail, tout est fixé.

* * *

Quel ordre du jour suivra-t-on? Bien malin qui le sait, puisque les premières séances seront consacrées à la discussion du chapitre 7 du schéma sur l'Église. Par souci de clarté, nous pouvons procéder plus abstraitement sur papier.

Le Concile abordera l'étude des chapitres 6, 7 et 8 du schéma sur l'Église. Le chapitre 8 a précisément pour but d'insérer le schéma de la Vierge dans celui sur l'Église; car, de l'Église à Marie, l'une et l'autre nouvelle Ève, Arche d'alliance, Porte du ciel, les liens ne sont pas uniquement lyriques et les analogies nombreuses, ils sont étroits, réels, essentiels. Resté en suspens après le vote du 29 octobre 1963, le schéma sur la Vierge n'avait pu être repris durant le mois de novembre.

Le chapitre 7, le premier à l'étude, concerne l'eschatologie, c'est-à-dire la fin dernière de l'Église, l'Église étant dans ce monde, mais n'étant pas de ce monde. C'est pourquoi — et j'ouvre ici une parenthèse — il faut prendre garde de ne pas juger des succès et des échecs de l'Église comme on le fait des succès et des échecs d'une pensée politique, par exemple, les choses du temps — tel événement historique, tel contexte social — peuvent créer des conditions fastes ou néfastes à son progrès, l'Église n'a pas reçu pour mission première et essentielle de chercher l'efficacité temporelle. Elle est le Royaume de Dieu qu'elle anticipe et prépare icibas: « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu, et le reste vous sera donné par surcroît... Mon royaume n'est pas de ce monde... » Fermons la parenthèse.

Ces chapitres épars du schéma sur l'Église mis au point, on procédera vraisemblablement à l'étude de *la Fonction pastorale des évêques*. Ce schéma a absorbé le schéma sur *le soin des âmes* maintenant supprimé.

Restent également à l'étude et à la discussion les deux derniers chapitres du schéma sur *l'œcuménisme* au seul desquels la deuxième session s'était arrêtée, le 2 décembre dernier. Il s'agit de la question de *la liberté religieuse* et de celle des *Juifs* qui comporte une addition relative aux religions non chrétiennes. Ces chapitres sont, à vrai dire, des appendices, et feront l'objet de « déclarations ». La formule agréera-t-elle à tous? On peut s'attendre à des remous; et il se pourrait que ces appendices fassent partie organique du schéma sur l'œcuménisme ou même l'objet d'un schéma indépendant.

La troisième session commencera donc tout probablement par des discussions complémentaires sur trois schémas très connus: l'Église, la fonction pastorale, l'œcuménisme, afin de permettre la promulgation de ces textes à la fin de la session — si tout va bien.

Ces discussions terminées, il faudra procéder à l'examen des trois schémas qui n'ont pas encore été discutés: le schéma sur *la Révélation*, celui sur *l'Apostolat des Laïcs* et celui sur *l'Église dans le monde d'aujourd'hui*.

Le schéma sur *la Révélation* s'appelait primitivement schéma sur *les Sources de la Révélation*. Après les contestations passionnées qu'on sait et à la suite d'un vote qui recueillait 1,322 opposants, Jean XXIII avait remis le texte aux mains d'une commission mixte, présidée par les cardinaux Ottaviani et Bea. Qu'était-il advenu de ce schéma? On s'inquiétait de son sort, et on pouvait croire le projet abandonné quand, dans son discours de clôture, du 4 décembre 1963, Paul VI en rappela l'existence: « Le Concile y répondra », avait-il dit.

Sauf imprévu, le texte nouveau passera, cette fois. On dit même, sans douleur.

Faute de temps, le Concile n'avait pas jusqu'ici abordé le schéma sur *l'Apostolat des laïcs*, élément important de Vatican II. Heureux retard! Les auditeurs laïcs ont pu apporter aux théologiens une expérience qui n'appartient qu'à eux, ce qui a permis une refonte de la structure et du langage de ce projet.

Enfin, dernier en liste, autrefois numéroté 17, aujourd'hui numéroté 13 (deux textes ayant été promulgués et deux supprimés), le schéma sur *l'Église dans le monde d'aujourd'hui*. Il a pour but de promouvoir le dialogue en nos temps si difficiles, si secoués. « Dialogues de salut », a dit, en une expression admirablement profonde, Paul VI qui consacrait la dernière partie de son encyclique à ce « souci de rencontrer le plus possible l'expérience et la compréhension du monde contemporain ». Faisant allusion à Jean XXIII et à la convocation du Concile, il ajoutait: c'est « l'initiative divine » qui « a inauguré spontanément » ce « dialogue de salut ».

Quant aux 7 autres schémas, ils concernent moins directement les objectifs essentiels du Concile. Ils ont été réduits à quelques principes, suivant les directives données le 4 décembre dernier par le Pape. S'il y avait plus d'un tiers d'opposants, le schéma sera rejeté. En voici la liste: les Églises orientales, les missions, les religieux, les prêtres, les séminaires, les écoles catholiques, le mariage.

En résumé donc, trois discussions complémentaires, trois discussions nouvelles, et sept schémas à voter sans discussion. On parlait de quatre séances par semaine au lieu de cinq, afin de laisser plus de temps au travail des conférences épiscopales et des commissions. Il y en aura quand même cinq, comme aux deux premières sessions. Si on parvient à concilier les thèses opposées, à contrôler les rebondissements, à limiter la discussion, on bouclera peut-être le II^e Concile du Vatican. *Chissa?*, comme on dit à Rome. Il faudrait pour cela prévoir les imprévus... Quoi qu'il en soit, la troisième session, si elle n'est pas la dernière, sera définitive, et l'application des décrets marquera pour plusieurs siècles l'avenir de l'Église. Le Concile de Nicée a servi 16 siècles, le Concile de Trente 4 siècles. Ils servent encore...

* * *

Mardi matin, 8 septembre, grande nouvelle! S'adressant aux « sœurs » du diocèse d'Albano où se trouve Castelgandolfo, le Pape révéla qu'il avait donné des instructions pour que « quelques femmes qualifiées et dévotes » assistassent comme « auditrices » à plusieurs des rites solennels et à plusieurs congrégations générales, « au cours desquelles seront discutées des questions pouvant intéresser particulièrement la vie des femmes ». Cette décision historique semble avoir surpris toutes les autorités religieuses. Dans les milieux conciliaires, on excluait cette possibilité pour la prochaine session. « Que les femmes soient invitées au Concile, car elles constituent, si ne je me trompe, la moitié de l'humanité », avait lancé le cardinal Suenens, au cours d'un débat qui paraissait tourner en rond. Voilà qu'à cette suggestion, Paul VI vient de donner forme.

C'est un des traits qui caractérisent le II^e Concile du Vatican que la présence des laïcs. Sans doute que, jadis, les empereurs convoquaient des conciles et y présidaient même, que des princes y assistaient et y intervenaient, le plus souvent à contre-temps, confondant le spirituel et le temporel. Ils disparurent des conciles après le Concile de Trente comme, après Pie X, ils disparurent des conclaves où ils exerçaient un droit de veto. En 1962, la désignation par Jean XXIII de Jean Guittou comme *observateur* ramenait un laïc au Concile.

Fait nouveau, il y était appelé non plus au titre de son *pouvoir temporel*, mais en raison de sa *compétence théologique*. A la deuxième session, Jean Guitton n'était plus seul: dix, puis douze laïcs nommés par Paul VI le rejoignaient comme *auditores*. A la troisième session, les hommes ne seront plus seuls: il y aura des « sœurs » et des femmes.

Dirigeants d'organisations internationales catholiques, hommes et femmes de pensée, amoureux, de la vraie lumière attentifs à la respiration mystérieuse de l'Esprit, trop heureux de vivre leur foi comme de la réalité même la plus actuelle au milieu de tant de plaintes relatives à l'inadaptation ou à l'inefficacité de l'Église, de désirs impérieux criés dans les carrefours et sur les places publiques, ils travaillaient sans bruit, sans querelle, sans récrimination pour l'Église et le monde, cherchant l'ombre pour eux-mêmes, si bien que, peu connus de la plupart, leur désignation surprit même les milieux catholiques.

Ces laïcs nous donnent à tous une noble et importante leçon. Nous souffrons d'une maladie qui, chaque jour, va s'aggravant. Elle n'est pas caractéristique du seul catholicisme français. Loin de là. Le P. Loew, dans son livre intitulé *Comme s'il voyait l'invisible* l'appelle, cette maladie, « la culture du mécontentement élevé au rang de vertu ». Qui peut se dire indemne? Qui, au moins, peut se dire complètement à l'abri? On ne classera certes pas le dominicain-docker à droite, puisqu'il est entendu que, pour les besoins de l'imagination théologique comme de la contestation politique, il faut une droite et une gauche! Ni le P. de Lubac qui, rendant compte de ce volume, écrit: « Le P. Loew, en la décrivant (cette maladie), n'a sans doute qu'un seul tort: lui qui sait parler franc et dont la langue, à l'occasion, sait même être verte, il parle ici par euphémisme. » Murmures? d'ajouter le Père

l'étape des murmures est bien dépassée... Nous sommes plutôt assiégés de cris assourdissants. C'est un concert incessant de récriminations. Tout, dans l'Église, est l'objet de critique: et les institutions et les hommes, et les actes et les paroles, et les intentions et les méthodes, et le passé et le présent... On ne s'embarrasse guère d'étudier et de réfléchir... C'est un conformisme de la critique, une vaste neurasthénie collective...

Vaste neurasthénie collective. Vous retrouverez la même expression sous la plume du Père dans son livre merveilleux *Méditation sur l'Église*. La première édition est de 1952. Depuis, la crise n'a fait qu'empirer. On se ne soucie plus d'être juste, longanime, ni même d'être raisonnable. Sans s'interroger sur la pureté de son regard, fort de sa sincérité, de son franc parler, de sa lucidité, de son espérance, de son inquiétude apostolique, de *l'aggiornamento*, que sais-je encore?, on juge tout soi-même, on remet tout en question: le conseil est donné par cent maîtres divers et dans tous les domaines. On dirait qu'il suffit de broyer du noir pour voir clair, et de critiquer très fort pour mordre sur le réel. Rien n'est plus facile, en vérité. Rien non plus n'est plus dissolvant, plus stérilisant: « Dans cette atmosphère de critique malsaine, nous avertit le P. de Lubac, ce n'est pas seulement la droiture de notre esprit catholique qui est atteinte: notre foi elle-même est mise en péril. »

Puis-je demander qu'on me lise bien? Il n'est pas question de s'installer dans le conservatisme comme dans une forteresse, ni de renoncer aux diversités légitimes, à toute ouverture, à toute assimilation, à toute greffe nouvelle sur le vieil olivier de la Tradition. Ce ne serait plus être chrétien. L'Église ne peut se limiter à aucun temps, ni s'enfermer dans aucune civilisation, ni se dérober à l'histoire. Certes, il faut plus de dialogue. Certes, il faut mettre à jour des institutions et remplacer des ressorts détendus par des siècles d'usure. Certes, l'opinion doit s'exprimer dans l'Église avec une belle

liberté, — Pie XII déjà le réclamait, — mais cette opinion ne doit s'exprimer qu'après une attention silencieuse aux problèmes, avec un amour profond pour ses frères dans la foi, avec une délicatesse filiale à l'égard de ces institutions de l'Église et de ces valeurs qu'on prétend et qu'on doit servir par un effort de réalisme dans l'action, non pas par des conseils chimériques d'observateurs lointains, et des solutions simplistes. Ceux qui, à l'exemple des laïcs appelés au Concile, entraînent leurs frères par leur parole et leur action dans cette voie du « discernement des esprits » montreront qu'ils sont lucides, qu'ils possèdent une « foi adulte », ce qui ne va pas sans une certaine tendresse et compassion que Shakespeare appelait *The Milk of human kindness*. Insatisfaits de l'œuvre réalisée, désireux de faire toujours mieux, meurtris par les routines, les manques, les insuffisances, toutes médiocrités, ils auront compris que, divine et éternelle dans son idée, l'Église est humaine et temporelle dans sa réalité, qu'elle ne sera jamais ici-bas aussi sainte, belle et sans tache qu'on le voudrait. Il y a toujours moyen de commencer par soi-même: la seule volonté dont on puisse entièrement disposer pour la rendre souple et docile aux souffles de l'Esprit, c'est, en effet, la sienne propre, non celle des autres.

Ces choses s'écrivent plus facilement de Rome que de Montréal. Elles restent dures à dire. Toutefois, ce n'est pas nous qui les disons, ni même deux religieux qui ont « semé dans les larmes ». Qu'on écoute la voix du Saint-Père évoquant l'action de sainte Catherine de Sienne en une époque trouble de l'histoire de l'Église:

On peut, on doit aimer l'Église et la Papauté, même si leur visage était voilé par des infirmités humaines. C'est peut-être là la leçon que tant d'hommes modernes qui se disent pourtant catholiques, ne comprennent pas bien, occupés qu'ils sont et presque passionnés à chercher des critiques qui ne sont pas toujours objectives. Jésus dit un jour: « Bienheureux qui ne sera pas scandalisé à cause de moi ! »

A la racine de cette « neurasthénie collective », outre les courants divers de philosophies subjectivistes, outre la mentalité scientifique contemporaine habituée à certains critères de vérité et gênés devant les certitudes basées sur le témoignage, on pourrait déceler, sans doute, une conception de l'Église trop temporelle qui fait porter l'accent sur l'aménagement de la cité humaine. Les uns voient dans l'Église une force d'ordre et de discipline, les autres un ferment de progrès social. De côté et d'autre, on a tendance à « politiser » l'Église, et, en voulant la servir, à la mettre à son service. D'où les déceptions, les ironies, les amertumes. Car l'homme déçoit inévitablement, et *l'homme* est au centre de leurs préoccupations. Ils s'intéressent au Concile avant tout en fonction des problèmes de l'homme et de son perfectionnement. C'est dangereusement déplacer le centre de gravité. *Dieu* est le centre; son Royaume est son Église qui libère du péché et qui, d'âge en âge, de génération en génération, achève la Rédemption, mystère de salut dans le mystère du temps. A supposer par impossible que l'Église aménage le monde le plus humain possible, qu'il n'y ait plus un seul pauvre, un seul opprimé, un seul méprisé sur cette terre, et que ce soit là la fin dernière de l'Église, eh bien! ce serait la catastrophe: les vrais problèmes de l'homme n'auraient pas été résolus et ses ultimes questions resteraient sans réponse.

Il ne faudrait pas perdre de vue l'essentiel, et sous prétexte d'efficacité, d'épanouissement humain, se tromper sur la nature même de l'Église. Le Concile nous le dira, sans doute, puisque c'est l'Église qui est au cœur de ses préoccupations et de ses prières.

NATURE ET GRÂCE

Joseph d'ANJOU, S. J.

DE TOUT TEMPS, les hommes ont dirigé contre la chasteté chrétienne un combat scandaleux. Quelques années après la ruine de Jérusalem, des païens érigeaient au mont du Calvaire un temple à Vénus, déesse de la luxure, afin, disaient-ils, d'effacer le souvenir de la Passion et de la Croix. Ils croyaient venir à bout du christianisme en s'attaquant à l'intégrité sexuelle des chrétiens, surtout des jeunes. Les communistes du xx^e siècle font-ils autre chose? Vieil instinct, sûre intuition: même si elle n'occupe pas le premier rang parmi les vertus, puisqu'elle ressortit à la tempérance, elle-même dépendante de la prudence, soumise à la charité, vertu reine, la chasteté concerne l'homme dans ses profondeurs; même s'il n'a pas la gravité théologique de l'apostasie, du blasphème ou de certaines injustices, le désordre sexuel, plus que tout autre, détraque l'être humain. De ce déséquilibre, facile à produire, difficile à éviter, de soi contagieux, peuvent résulter tous les maux. Le diable, plus intelligent que les hommes et maître tacticien, connaît son métier de séducteur; et notre aveuglement le dispense d'en renouveler les ruses: il inspire, non sans apparence de raison, l'idolâtrie de la chair aux hommes qu'attire le sensible, souvent trompeur, toujours insuffisant, parfois corrupteur. Il trouve malheureusement trop de chrétiens prompts à le seconder dans son œuvre de mensonge.

Même les mouvements qui semblent les plus hostiles à la débauche (manichéisme, encratisme, catharisme, puritanisme) provoquent des réactions excessives dans le sens opposé à leurs intentions, non seulement hors de leur rayon d'influence, mais encore chez leurs propres adeptes: sensualisme et angélisme, Pascal l'a bien vu, aboutissent aux mêmes bas-fonds. Les chrétiens ont le tort de subir l'attrait de ces folies, au lieu d'approfondir la doctrine que l'Église, depuis Jésus et ses premiers apôtres n'a cessé d'enseigner.

Nature et surnature

Or, l'un des principes essentiels de la pensée chrétienne consiste dans la cohérence entre les *aspirations* (ou, si l'on veut, la *tâche*) de la nature humaine et les *exigences* de la grâce, telles que les formulent le Christ et ses interprètes autorisés. Et cela, sur les deux plans doctrinal et pastoral.

1. *Le plan doctrinal.* — La théologie traditionnelle affirme l'absolue liberté de l'acte créateur et la gratuité absolue tant de la rédemption que de l'élévation à l'ordre surnaturel. Rien n'exige que Dieu crée. S'il le fait, rien n'exige qu'il se révèle à sa créature. Si la créature pèche, rien n'exige que Dieu lui rende innocence et privilèges liés à la révélation. Sur ce chapitre, de récents avertissements et des passages de l'encyclique *Humani Generis* démontrent que l'Église ne transige point.

D'autre part, la recherche catholique a mis en relief le paradoxe naturel que présente l'esprit créé. N'en déplaise à l'athéisme contemporain, il ne faut pas s'étonner que Dieu soit, mais qu'un esprit créé (ange ou homme) puisse

penser (agir selon sa nature) sans désirer (naturellement) connaître Dieu dans sa vie intime. Or, cette connaissance dépasse absolument les capacités les plus hautes de son être. Un esprit créé ne peut, de lui-même, entrer dans la vie intime de Dieu et s'unir à lui directement. Et pourtant, s'il veut aller jusqu'au bout de son action propre, il désire naturellement cette perfection qu'il n'a d'aucune façon le moyen de se procurer.

En d'autres termes, la nature de l'esprit créé ne comporte absolument pas qu'il connaisse Dieu comme il connaît les créatures: Dieu seul se connaît parfaitement; mais cette nature tend d'elle-même à un dépassement qu'elle ne peut atteindre. Sans ce dépassement, l'esprit reste lui-même, et il ne lui manque rien à quoi il ait droit naturellement; en même temps, il n'obtient pas l'achèvement qu'il désire. A la suite de saint Thomas, qui reprend le mot célèbre d'Augustin (« Notre cœur est inquiet, Seigneur... »), les théologiens expliquent alors que, vu ce « désir naturel du surnaturel », il y a dans l'homme une « puissance obédientielle », c'est-à-dire un pouvoir d'accueillir le don de la perfection, inaccessible naturellement, à laquelle il aspire non moins naturellement. Ainsi, la nature humaine apparaît comme librement créée par Dieu *pour* qu'elle s'accomplisse en plénitude grâce au bienfait de l'élévation à l'ordre surnaturel: grâce au don de la foi (aptitude surnaturelle à connaître Dieu tel qu'il est et tel qu'il se connaît) et au don de la charité (aptitude à aimer Dieu comme il s'aime et à vivre de sa vie d'infinie sainteté).

Créature libre, parce que spirituelle, l'homme est obligé (comme créature) de consentir par lui-même (comme esprit) à ce don. Exigence de nature, au sens fort du mot: du côté du Créateur infiniment sage et respectueux de son œuvre, du côté de l'homme borné, fini et assoiffé d'infini. Ainsi éclate le paradoxe de la surnature: pur *don*, qui n'appartient pas à l'essence de l'homme (animal raisonnable), et aussi *besoin* profond: à la fois *subjectif* (la grâce répond à une *tendance* naturelle de l'esprit créé, capable de désirer ce surcroît) et *objectif* (la grâce est le *bien* réel qui satisfait cette tendance). De là surgissent des antinomies qui ne se résolvent qu'en Jésus-Christ. Personnage de notre histoire, l'Homme-Dieu certifie, par son être et sa parole, que l'humanité est « embarquée » dans un destin plus qu'humain.

En effet, l'homme peut refuser la grâce, mais non sans refuser du coup son propre *bien*, sa propre perfection. S'il la refuse, il ne peut cependant renoncer ou échapper à la *tendance* qui l'incite à chercher le dépassement de sa condition naturelle. Entêté (cela aussi est un fait) à poursuivre ailleurs qu'en Dieu révélant et rédempteur la satisfaction de son appétit du surnaturel, il se bute à un échec: nausée de l'absurde, révolte ou désespoir ici-bas, damnation dans l'au-delà. L'évasion dans l'art, choisie par Malraux, éloigne la solution du problème, elle ne la fournit pas.

Avec Sartre et ses comparses, l'existentialisme proclame: s'il y a Dieu, l'homme souffre dépendance et n'a pas la vraie maîtrise de son destin; s'il a cette maîtrise, il n'y a pas de Dieu. Fausse alternative. La vérité en compose les deux éléments. Le destin de l'homme « passe l'homme », écrit Pascal; et Dieu seul peut lui offrir le moyen de le réaliser. La liberté d'une créature, essentiellement dépendante du Créateur, consiste dans le pouvoir d'accueillir le don qui divinise. Dieu ne contraint pas à l'accepter. Il laisse à lui-même, à son insuffisance, celui qui le repousse: par respect de la liberté qu'il lui donne en le créant. Il y a contradiction à vouloir que l'homme dispose naturellement de la surnature; peu importe que son achèvement, auquel il ne saurait renoncer, nécessite, de fait, l'élévation surnaturelle.

2. *Le plan pastoral.* — La cohérence de la grâce et de la nature doit se constater dans la vie quotidienne. Sans parler de l'équilibre transcendant qu'on admire en Jésus, vrai Dieu et modèle souverain d'humanité, ni de la perfection singulière qu'on reconnaît à Marie, « la Femme » par excellence, mère de l'Homme-Dieu, l'accord de la nature et de la grâce, l'épanouissement de la première par l'action de la seconde caractérisent toute sainteté. On le voit bien dans l'extraordinaire éclat dont brille la personnalité d'hommes comme Paul et Xavier, Augustin et Thomas d'Aquin, Bernard de Clairvaux et Jean de la Croix, Benoît de Nursi et Ignace de Loyola, Louis de France et Thomas More, Jean-Marie Vianney et Giuseppe Sarto, de femmes comme Marie de Magdala et Angèle de Foligno, Jeanne d'Arc et Catherine de Sienne, Gertrude et Thérèse d'Avila, Bernadette et Thérèse de Lisieux... Canonisés ou canonisables, les saints harmonisent toujours en eux, remarquablement, nature et surnaturel, au point qu'on a coutume de dire: au saint le surnaturel semble naturel, ou encore: la sainteté se prouve par le naturel dans la pratique de l'héroïsme vertueux; car le naturel, commente Jean Guittou, c'est la nature parvenue à sa perfection.

Ce disant, on rejoint les données de la psychologie contemporaine. Pour les psychologues, la perfection humaine consiste dans l'oblativité de l'amour, propriété normale de l'âge adulte. Oblativité d'autant plus pure qu'elle s'accompagne de joie dans un don de soi-même étranger à tout intérêt personnel. Selon la nature, l'éducation équilibrée d'un enfant impose à ses parents une telle oblativité. Rares, toutefois, les parents qui savent cela; plus rares ceux qui tendent et réussissent à vivre selon la perfection de leur état. Car il y faut le secours surnaturel de la vertu de charité.

D'une part, en effet, l'activité génitale, condition de la paternité et de la maternité charnelles, est naturellement grevée d'un certain égoïsme ou d'une certaine attention à soi-même par le phénomène du plaisir normalement attaché à cette activité; d'autre part, l'éducation d'un enfant réclame de l'adulte tant de renoncement, d'oubli de soi, d'attention désintéressée à un autre, à la croissance obscure, lente et complexe d'un être mystérieux, que le seul amour conjugal, si épuré qu'on l'imagine, n'y pourrait suffire. Les parents ont besoin d'une aide plus forte que leur seul dévouement naturel: l'aide de la charité. Car la charité résume toute la perfection, enseignent Jésus et les deux plus grands docteurs de son collège apostolique, Jean et Paul. Et dans la charité se retrouve l'oblativité promue par la grâce à son achève-

ment: amour de Dieu en lui-même et conformité à sa volonté sainte par quoi on lui devient semblable, amour de soi-même comme enfant du Père infiniment parfait, amour des autres dans leur condition existentielle d'enfants de Dieu, invités à devenir, par inévitable entraide, « parfaits comme leur Père ». Oblativité appelle charité; la nature invoque la grâce.

Surnature et sexualité

Or, le besoin concret du surnaturel affecte l'être humain réel, nécessairement sexué. Notre perfection, masculine ou féminine, relève de la grâce, passe par la grâce. Ni la science seule (biologie, sociologie ou psychologie), ni la philosophie seule n'en possèdent le secret. Prenons-en notre parti; nous n'abolirons ni ne modifierons jamais cet ordre de choses, dont la splendeur éclipe tous nos rêves.

Présentement, en dehors de l'Église catholique, très peu de gens le comprennent. L'effort du « monde » tente de réduire le problème sexuel au niveau de la science ou de la technique; mais il requiert, comme tous les problèmes humains, une solution de dépassement: dans la charité surnaturelle. Et ce dépassement, loin de contrarier la nature, répond à ses aspirations réelles, comble ses besoins concrets: aspirations et besoins qui viennent de Dieu et que sa grâce seule permet de satisfaire.

Surtout depuis l'aventure du paradis perdu. Le premier péché, nous l'avons rappelé, nos propres fautes ne changent pas la nature humaine; mais ils manifestent douloureusement sa radicale impuissance à se dépasser, à s'achever pleinement par elle-même. Ce point de doctrine, sous son double aspect, importe grandement à notre sujet. Nous le constaterons, dans la suite, lorsque nous commenterons l'enseignement de Jésus et celui de saint Paul; car l'un et l'autre font clairement allusion à notre déchéance de pécheurs, mais n'en proposent pas moins un idéal de parfaite chasteté. On doit juger cet idéal approprié à des hommes, non à des anges. On renierait le Christ ou on blasphémait si on le jugeait contraire à notre nature.

*

Abstraites, pense-t-on, et fort éloignées des soucis, voire des angoisses des époux d'aujourd'hui, ces réflexions relatives à la nature et à la grâce? Mon expérience sacerdotale me force à penser autrement; et celle de beaucoup de prêtres, de médecins et d'époux, largement diffusée par des revues comme *Foyers* ou *l'Anneau d'or*, par des livres comme ceux du D^r Paul Chauchard ou de l'abbé François Dantec. Si les époux chrétiens n'acquièrent pas l'intelligence profonde, plénière, donc théologique, de leur état, ils ne résisteront pas à l'envoûtement d'une propagande faussement naturaliste et pseudo-scientifique, moins encore aux usages (modes, publicité, spectacles et littérature érotiques) par quoi se forment et se durcissent des habitudes inhumaines de penser et d'agir. Les suggestions et conseils qu'il nous reste à exposer, tous les chrétiens fidèles à l'Évangile devraient y souscrire spontanément et les illustrer par leur conduite. Alors, les non-croyants verront fleurir autour d'eux une qualité d'amour conjugal qui les portera à s'écrier, comme les païens devant les premiers disciples du Christ: « Voyez comme ils s'aiment! » Édifiés par la joie qui rayonnera d'un tel amour, ils saisiront sur le vif cette harmonie de la nature et de la grâce à laquelle nous venons de réfléchir.

Neutralisme au Viet-nam

André BONNICHON, S. J. *

LES HOMMES POLITIQUES LES PLUS SÉRIEUX sacrifient parfois à l'humour noir. Il en est ainsi quand ils définissent paisiblement un idéal que les faits enfoncent chaque jour davantage dans le domaine de l'impossible. Le Président français semble s'être livré à ce jeu mélancolique quand il décrivait l'avenir rêvé pour le Viet-nam en ces termes: « La connaissance que la France a de ce peuple (vietnamien) lui fait discerner quel rôle il serait capable de jouer dans la situation actuelle de l'Asie, pour son propre progrès et au bénéfice de la compréhension internationale, dès lors qu'il pourrait déployer son activité dans l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur, la paix et l'unité intérieure, la concorde avec ses voisins ».

Décrire les effets bénéfiques de la santé ne guérit pas les malades: ils attendent un traitement et des remèdes. Car, après avoir évoqué les buts, lendemains paisibles et qui chantent, il faut bien en venir au prosaïque examen des moyens.

En ce qui concerne le Viet-nam, l'un des moyens envisagés connaît aujourd'hui une grande faveur dans l'opinion mondiale, faveur due à sa simplicité toute abstraite: c'est le neutralisme. Le Viet-nam s'est trouvé, à la suite des accords de Genève, divisé en deux territoires que sépare une ligne de démarcation, le 17° parallèle. Comme l'Allemagne de l'Est et la Corée du Nord, le Nord Viet-nam est communiste. Comme l'Allemagne de Bonn et la Corée de Séoul, le Viet-nam de Saïgon se réfère à une idéologie libérale et se range dans le camp occidental. La guerre froide s'est transformée, de chaque côté du 17° parallèle, en guerre chaude à forme subversive, avec aide extérieure chinoise d'un côté et américaine de l'autre. Pour ramener la paix, il faut et il suffit que les deux camps renoncent à ces hostilités et à cette aide venue de l'extérieur. Condition nécessaire et suffisante, quoi de plus simple? Et cela s'appelle le neutralisme.

Simplicité quasi algébrique, qui donne son attrait à cette solution. Elle ne peut que séduire Américains ou Européens, qui n'ont ni le loisir ni le goût de regarder de près les complexités d'une situation asiatique concrète. Il est bien évident — un enfant le comprendrait — que si le Nord Viet-nam et le Sud Viet-nam cessent de se battre et de se faire aider à se battre, la paix sera revenue. C'est presque une tautologie. La conquête du Tonkin par le communisme sera un fait accompli, mais ne fera pas tache d'huile. L'attachement de l'Annam-Cochinchine au monde libre sera acquis, sans rêve inquiétant de conquête. La contagion belliqueuse ne gagnera pas vers le Cambodge et le Siam. Les deux mondes ennemis seront stabilisés sur un point sensible de la planète. On éloigne le spectre de la guerre pour 25 ou 40 ans, ce qui peut s'appeler un beau succès dans les fragiles entreprises humaines. Et les augures de préférer la formule qui leur est chère: « il n'y a qu'à... ». Ici: il n'y a qu'à neutraliser.

Mais les faits refusent de se laisser enfermer dans des notions abstraites aptes à entrer dans une équation. Ces faits sont les suivants.

Le communisme est, par nature et par doctrine, conquérant. Le sens de l'histoire lui assure la victoire finale, mais ce

trionphe messianique doit être aidé par tous les moyens, y compris la violence si cela est utile. Une nation comme le Nord Viet-nam est nourrie de cette idéologie, au moins chez ses chefs. C'est là un fait: une idéologie — Lénine l'a dit — quand elle anime une masse a le poids d'un fait matériel. On ne voit pas pourquoi M. Ho Chi-ming renierait cette philosophie et se rallierait au neutralisme, que son credo condamne.

On le voit d'autant moins — autre fait — que la guerre commencée peut paraître à moitié gagnée. Le Sud Viet-nam est en mauvaise posture: guérilla ennemie qui tient une partie du territoire, lassitude de la population, désordre politique à la tête, hésitation chez les tuteurs américains. Il s'y ajoute ce paradoxe: ceux qui sont du côté d'un Viet-nam attaché au monde libre lui répètent que sa guerre ne peut être gagnée; médecin tant-pis qui a si peur d'être pris pour charlatan qu'il décourage son malade. Alors on ne voit pas pourquoi le conquérant s'arrêterait à mi-course. Il n'est pas hors d'haleine et voit le but se rapprocher. Comment croire qu'il se convertirait à la solution neutraliste d'une partie nulle?

Les neutralistes arguent encore de l'intérêt bien compris du Nord Viet-nam, que ses dirigeants ne sauraient méconnaître. Celui-ci a besoin du riz du Sud et aurait avantage à respecter en quelque manière le Viet-nam de Saïgon et à s'entendre avec lui pacifiquement, sur un pied d'égalité, en respectant son indépendance. Comment ne pas voir que, même en mettant de côté l'idéologie conquérante, les gens de Hanoï ont un intérêt plus grand encore à s'emparer d'un pays riche et à y appliquer leurs méthodes de socialisme-agraire?

Devant ces constatations si fortes et qui démontrent qu'on espérerait vainement abolir les causes profondes de la lutte, les partisans du neutralisme se rabattent sur la seule cessation de l'aide étrangère. La Chine cesse d'aider Hanoï et les États-Unis d'aider Saïgon. Symétrie rassurante. On éteint un foyer de guerre entre les deux mondes, communiste et américain; et peut-être la flamme proprement vietnamienne tombera-t-elle d'elle-même faute d'aliment.

Mais on ne sait pas très bien si l'aide chinoise est tellement déterminante, ni ce qu'il faut prévoir de l'aide de Moscou. Par contre on sait fort bien que le retrait de l'aide américaine au Sud, outre le découragement qu'elle entraînerait, réduirait énormément la capacité de résistance du Sud. La symétrie n'est donc qu'apparente.

Et puis, quelle foi accorder à une promesse de ce genre faite par le monde communiste de Hanoï, Pékin, Moscou? L'histoire est éloquent. Hitler s'est déclaré satisfait après Munich et les neutralistes anglo-français résignés. Mais le Führer ne s'est pas contenté du pays des Sudètes et il est entré peu après à Prague. Hitler, au début de 1939, proclamait solennellement que l'Alsace était française et qu'il ne soulèverait jamais de querelle à son sujet: un an après, il entra non seulement à Strasbourg mais à Paris.

Offrir au Sud Viet-nam de s'affranchir de l'aide américaine, c'est reprendre la vieille fable de Florian où les brebis font la paix avec les loups en acceptant de livrer leurs chiens. On sait la suite.

* L'A. a passé plus de vingt ans en Chine et a été, durant six ans, rédacteur à la revue *Études* de Paris.

En effet, devant l'impossibilité manifeste d'obtenir du Nord une promesse valable de neutralité, les neutralistes ne peuvent que faire porter leurs efforts vers un retrait américain unilatéral. On ne peut guère se dissimuler que cela équivaudra à un effacement du Sud que suivra la réunification du pays au profit du Nord communiste: calamité extrême pour des millions d'hommes, barrage qui saute dans le Sud-Est asiatique.

On ne manquera pas de trouver des formules pour masquer cette grave défaite du monde libre. La plus populaire à l'heure actuelle est celle-ci: à défaut d'une solution *militaire* impossible à obtenir, on en vient à une solution *politique*, qui avec les dehors du neutralisme produira les fruits de conquête

indiqués plus haut. A la porte de toutes les conférences internationales, se tient toujours l'Esprit de Munich, qui frappe, demande à entrer, *enter the ghost*, et s'assied à la table.

Sans doute les élections américaines retarderont, ou même, espérons-le, écarteront cette échéance. Peut-être — les événements de Saïgon en cette fin d'août où nous écrivons paraissent le suggérer — les communistes du Nord rêvent-ils d'une victoire plus spectaculaire en animant des mouvements de rue par le truchement des étudiants et des « bouddhistes ». S'ils réussissent un assaut direct du pouvoir, le neutralisme n'aura pas été une étape patiente de la conquête, mais une méthode psychologique pour décourager la résistance devant l'ennemi.

Où se situe l'œcuménisme?

Irénée BEAUBIEN, S. J.

L'ŒCUMÉNISME, nous disent les théologiens, est le phénomène religieux le plus important de notre époque, le grand œuvre de l'Esprit Saint dans l'Église d'aujourd'hui. Il est donc normal que des étudiants en théologie, voire des chrétiens sérieux, s'y intéressent et s'efforcent d'en saisir toute la portée.

Attitudes nouvelles

Repenser objectivement le scandaleux problème des chrétiens désunis, regretter amèrement les divisions, en comprendre les méfaits au point de poser des gestes conduisant au rapprochement, se débarrasser de ses préjugés, apprendre à prier et à collaborer avec d'autres chrétiens, voilà des attitudes qu'on découvre de plus en plus chez les adeptes de toutes les confessions chrétiennes.

L'esprit œcuménique recèle un dynamisme qu'il serait malheureux de ne pas utiliser à fond pour obtenir deux bienfaits dont l'humanité contemporaine a un si grand besoin: l'unité et la paix.

Malheureusement, s'il faut en juger par certaines questions posées à la suite de cours ou de conférences, il y a encore beaucoup d'ignorance, de malentendus et même de méfiance à l'égard de l'œcuménisme. Certains pensent que l'œcuménisme est une nouvelle méthode pour convertir les protestants au catholicisme. D'autres au contraire croient que le dialogue, la collaboration ou la prière entre catholiques, protestants, anglicans et orthodoxes constituent une approche dangereuse qui conduirait à la confusion ou à l'indifférence religieuse.

Disons tout de suite que l'œcuménisme bien compris ne peut produire que d'heureux résultats et c'est la raison pour laquelle Vatican II lui accorde tellement d'importance.

Si on veut connaître les rapports entre l'Église et l'œcuménisme, il faut d'abord bien comprendre la nature de l'Église: un corps vivant dont les activités diverses se complètent et s'enrichissent les unes les autres. Aussi l'œcumé-

nisme n'atteindra effectivement ses fins que si les autres fonctions de l'Église sont elles-mêmes bien remplies.

Fonction pastorale

L'Église a d'abord la responsabilité de transmettre à tous les hommes l'enseignement du Christ et de faire naître et croître en eux la vie divine. Elle y réussit dans la mesure où elle tient compte à la fois des exigences de la Révélation et de la situation de l'époque. Voilà pourquoi tous les efforts de renouveau et d'adaptation sont si importants: renouveau catéchétique, renouveau liturgique, renouveau biblique, renouveau pastoral, etc. Il ne s'agit pas de changer les dogmes chrétiens, ni le texte de l'Écriture Sainte, mais de les entendre avec toutes les ressources que nous avons, de les situer par rapport aux conditions modernes de la vie, par rapport à la psychologie et à la mentalité de l'homme contemporain. Cela peut entraîner, comme le disait Jean XXIII, une formulation nouvelle des vérités acquises. Il s'agit, dans l'absolu respect de la vérité, de présenter le Christ, son message et ses moyens de salut de façon que cela colle et que cela passe dans la tête et le cœur de tous les membres de l'Église. Nous sommes plus ou moins fidèles à l'enseignement du Christ; responsables par là des rides qu'il y a sur le visage de l'Église. L'idéal serait que pour chacun le catholicisme, débarrassé de ses « rides », devienne une réalité quotidiennement aimée et vécue.

Fonction missionnaire

Si la fonction pastorale de l'Église atteint son but, les catholiques comprendront plus facilement qu'il leur est impossible de se replier sur eux-mêmes. Il leur deviendra tout à fait naturel de s'ouvrir sur le monde extérieur. Ils ne pourront plus ignorer le reste de l'humanité. Or, en dehors de l'Église catholique, il y a des chrétiens et des non-chrétiens. La charité demande de les respecter tous et de les aimer tous, encore que notre attitude envers les uns et les autres ne doive pas être tout à fait identique. Auprès des non-chrétiens, les catholiques doivent s'efforcer

de répandre la lumière de la Révélation divine. Tout l'éclairage qu'elle projette sur l'origine et la fin de l'univers, sur le sens de la destinée humaine est d'une valeur telle que nous serions de vrais égoïstes si nous ne cherchions pas à faire rayonner cette lumière. Il y a souvent chez ces non-chrétiens d'authentiques valeurs religieuses; il faut les comprendre, les respecter, les faire aboutir à la pleine lumière chrétienne qu'elles annoncent. Plus l'Église remplira sa fonction pastorale, plus aussi elle remplira sa fonction missionnaire. La vitalité de l'une assure le développement de l'autre.

Fonction œcuménique

Et quelle attitude prendre à l'égard des chrétiens qui se disent protestants, anglicans ou orthodoxes? Il ne peut être question de leur annoncer le Christ, ils le connaissent; ou de leur présenter l'Écriture Sainte, ils la respectent parfois mieux que nous; ni de les ouvrir à la tâche missionnaire, certains nous surpassent en cette matière. Toute attitude polémique ou même paternaliste n'arrivera jamais à créer le climat de détente propice au rapprochement souhaité par tous les chrétiens informés.

Comme nous y invitait Jean XXIII, nous devons nous réjouir des valeurs chrétiennes qui nous sont communes. Nous ne pouvons donc méconnaître les valeurs spirituelles que nos frères chrétiens partagent avec nous. Nous ne pouvons méconnaître chez eux une foi profonde en Jésus-Christ et une détermination de lui être fidèle. Sauf preuve du contraire, nous ne pouvons méconnaître la validité de leur baptême, leur culte à la Trinité et leur désir d'atteindre la vie éternelle. Nous ne pouvons méconnaître que, grâce au mouvement œcuménique, un très grand nombre déplorent les présentes divisions entre baptisés et cherchent à établir des ponts.

Plusieurs catholiques disent: pourquoi les autres chrétiens ne reconnaissent-ils pas l'autorité du pape et ne rentrent-ils pas dans le giron de l'unique Église? Un tel langage, si sincère soit-il, montre qu'on ne comprend pas le problème. Les protestants et les orthodoxes ne peuvent pas reconnaître l'autorité de Rome précisément parce que leur conscience présentement s'y oppose. Elle s'est formée dans un tout autre contexte que la nôtre. Nous subissons les uns et les autres les conséquences de malheureux événements historiques. Nos mentalités, la leur comme la nôtre, se sont formées dans un climat de rupture, d'hostilité, d'opposition, et ont évolué chacune en leur sens. Nous naissons et nous grandissons dans des situations données, avec des convictions mêlées d'attaches, d'outrances, d'écarts plus ou moins conscients et acceptés de bonne foi. Demander à nos frères chrétiens séparés de devenir catholiques résonne à leurs oreilles exactement comme si eux nous demandaient de devenir protestants, anglicans ou orthodoxes. Il faut donc, pour nous réunir, nous retrouver et, pour nous retrouver, arriver à nous comprendre. Il faut reposer les problèmes dans le respect et la bienveillance mutuels en remontant aux sources.

Formule de charité

Il ne faut donc pas accepter les divisions au sein de la chrétienté comme un mal et un scandale nécessaires. Il faut plutôt, en partant de ce que nous avons en commun,

progresser *ensemble* vers une unité toujours plus grande. C'est précisément le but de l'œcuménisme de créer une atmosphère propice à une orientation vers l'unité voulue par le Christ. L'œcuménisme rejette tout compromis doctrinal. Il veut le triomphe de la vérité mais d'une vérité proclamée dans la charité. Il engage donc les théologiens à se rencontrer, à s'expliquer et à faire des recherches en remontant aux sources. Il encourage tous les baptisés à déposer leurs préjugés, à se respecter et à collaborer le plus possible sur le plan social. Il demande à tous de prier, non pour qu'une Église triomphe sur les autres, mais pour que Dieu daigne accorder l'unité à l'heure qu'Il voudra et par les moyens qu'Il voudra. En attendant, au lieu de juger les autres et de se prononcer sur leurs responsabilités, chacun doit se demander ce qu'il porte en lui d'obstacles au rapprochement et à la réconciliation.

En face des besoins spirituels de 70% de l'humanité, en face de 2,000,000,000 et plus d'hommes qui ne sont pas chrétiens, ne faut-il pas faire la guerre aux divisions qui empêchent l'expansion du message évangélique? Ne faut-il pas que ces divisions nous deviennent désormais intolérables? Tout chrétien devrait prendre comme par instinct une attitude de réconciliation avec ses frères dans le baptême. Car chacun a reçu la vocation de collaborer à l'harmonie et à l'unité demandée par Jésus: « Qu'ils soient un ».

Église en équilibre

Et alors que penser de la méfiance et des malentendus mentionnés plus haut? D'abord il importe de reconnaître que l'œcuménisme n'est pas un moyen détourné de convertir au catholicisme nos frères séparés, encore que nous gardons au cœur le souhait de nous retrouver un jour tous ensemble dans la même et unique Église du Christ. C'est avant tout une recherche en commun avec eux d'une plus grande fidélité au Christ. Baptisés, nous avons tous à obéir à la volonté de Dieu. Les catholiques aussi bien que les autres chrétiens doivent se défier de tout ce qui ne correspond pas à l'enseignement du Christ et ils doivent accepter en entier les conséquences de son Évangile. Le christianisme est avant tout une fidélité amoureuse à la Personne de Jésus-Christ, non fidélité à une institution. La fidélité à Jésus-Christ entraîne l'obligation d'entrer dans l'institution qu'on a reconnue être l'Église de Jésus-Christ. De l'une à l'autre fidélité, il peut y avoir distinction, délai, dont Dieu seul juge le mérite ou le démerite. L'œcuménisme crée un climat d'émulation qui pousse chaque chrétien à devenir de plus en plus fidèle à l'unique Sauveur.

L'œcuménisme comporte-t-il vraiment un danger de confusion ou d'indifférence religieuse? Je ne le crois pas. Bien compris, l'œcuménisme devient plutôt pour l'Église un stimulant à se renouveler et à se rajeunir afin de provoquer davantage le respect et l'amour de tous. Si l'Église sait faire face à ses responsabilités œcuméniques, elle sera amenée du même coup à mieux remplir sa fonction pastorale. Et l'inverse est également vrai. L'Église ne peut négliger aucune de ses fonctions. Elles sont solidaires.

De fait l'expérience montre que ce sont les chrétiens les plus fervents et les mieux avertis qui prennent l'œcuménisme au sérieux. Loin d'y trouver un danger ou un affaiblissement pour leur foi, ils y trouvent un stimulant à l'approfondir et à la mieux vivre.

Les conditions d'une survivance française au Manitoba *

Richard ARÈS, S. J.

QUELLES SONT les conditions de survie de la langue et de la culture françaises au Manitoba? A cette question que vous m'avez vous-mêmes posée, je réponds dans les termes les plus simples et les plus clairs possibles en disant: il y a, à la survie de toute langue et de toute culture, à la survie par conséquent de la langue et de la culture françaises au Manitoba, deux grandes conditions: un peuple qui les porte et un milieu qui les supporte.

1. Un peuple qui les porte

Pour qu'une langue et une culture vivent ou même simplement survivent, il faut, en premier lieu, un peuple qui les porte, c'est-à-dire un certain nombre d'hommes et de femmes, un certain groupe de familles vivant ensemble sur un même territoire et qui en font leur langue et leur culture. Langues et cultures, en effet, ne survivent pas en l'air, dans l'abstrait ni même dans les livres, mais bien grâce à des hommes et à des femmes, grâce à des peuples qui acceptent de s'en servir et d'en faire des éléments constitutifs de leur être psychologique et social.

Il y aurait beaucoup à dire sur un tel sujet, je dois me contenter de trois remarques générales, qui aideront, je pense, à mieux comprendre la situation franco-manitobaine.

La première attire l'attention sur le double rôle que joue la langue chez un peuple; d'une part, en effet, la langue sert de moyen, d'instrument de communication entre les divers éléments de ce peuple, entre les habitants d'un même milieu comme entre les citoyens d'une même société. Elle remplit alors un rôle de première nécessité, un rôle éminemment *social* auprès de gens qui ont besoin d'entrer en communication, besoin de se parler et de se faire comprendre. En plus de ce rôle social, elle joue un rôle plus important encore parce qu'il touche au plus profond et au plus intime de l'homme: un rôle *culturel*. La langue, en effet, demeure par excellence le moyen d'accès à la culture d'un peuple; parlée ou écrite, elle emmagasine cette culture, la thésaurise, mais aussi elle la véhicule et la transmet des pères aux fils, marquant leur pensée d'un même sceau, d'une même vision du monde, et coulant dans un même moule l'expression de leurs idées et de leurs sentiments. Bref, la langue dénote la qualité interne de la culture reçue, elle livre et traduit l'intérieur, pauvre ou riche, du *moi* individuel ou du *nous* populaire.

De ce fait — et c'est ma deuxième remarque d'ordre général —, il suit qu'un peuple ne porte pas de la même manière une langue qui ne lui sert que d'instrument de communication sociale et une langue qui véhicule et exprime sa propre culture. Sa langue de communication sociale, il la porte un peu comme on porte un corps étranger, par exemple, un sac sur son épaule ou mieux un outil de travail, qui prolonge et accroît sa propre capacité manuelle, mais qu'on

dépose dans un coin dès que le travail est terminé. Sa langue de culture, par contre, il la porte en lui-même, comme on porte son cœur ou son âme, non comme un fardeau étranger, mais comme la forme même de son esprit et l'organe le plus expressif de sa personnalité; cette langue, il ne saurait la déposer sans se trahir, sans s'aliéner, sans se détruire lui-même.

J'ajoute, comme troisième et dernière remarque générale, que pour qu'une langue se conserve, surtout dans un milieu où elle entre en concurrence avec d'autres, elle a besoin à la fois d'une élite qui en surveille l'évolution et d'une masse qui l'utilise dans sa vie quotidienne. Sans la première, elle risque de se corrompre, de dégénérer en patois, en dialecte; sans la seconde, elle devient trop savante et livresque. C'est la masse qui garde la langue vivante et l'enrichit sans cesse de nouveaux mots; mais c'est l'élite qui la garde pure et en trace les lois d'évolution. L'histoire nous enseigne que la survivance d'une langue est l'œuvre tantôt d'une petite élite, tantôt de la masse populaire elle-même. Si aujourd'hui, par exemple, en Israël, l'hébreu est redevenu la langue du peuple juif, à qui le doit-on, sinon à une élite qui, durant deux mille ans, a conservé précieusement cette langue? Si, d'un autre côté, le flamand n'est pas disparu, au XIX^e siècle, en Belgique, le mérite en revient d'abord et avant tout au peuple lui-même resté fidèle à sa langue, alors que l'élite presque tout entière faisait du français sa langue de culture.

Cette triple remarque générale faite, j'en viens à la question concrète: qu'en est-il au Manitoba? La langue et la culture françaises y peuvent-elles encore compter sur un peuple pour les porter? Je sais que je foule un terrain délicat et semé d'embûches, un terrain que je n'ai pu suffisamment explorer moi-même et sur lequel je n'ai pas fait d'enquête, du moins dans le genre de celles que M. Dulong, le collègue de Saint-Boniface et votre Association ont poursuivies parmi vous. Permettez cependant à un observateur de l'extérieur, qui vous est sympathique, de vous présenter brièvement l'image qu'il s'est faite de vous à travers la multitude de témoignages qu'il a recueillis à votre sujet. C'est celle d'un peuple qui a magnifiquement porté jusqu'ici la langue et la culture françaises, mais qui donne présentement des signes évidents de fatigue et d'inquiétude.

Je n'ai pas à insister sur le premier plan de cette image, je veux dire sur l'œuvre accomplie dans le passé, car il me faudrait raconter toute votre histoire, et c'est une histoire que vous connaissez beaucoup mieux que moi. Il me faudrait, par exemple, raconter comment une poignée de Franco-Manitobains a réussi, il y a près de cent ans déjà, à faire de cette province une province légalement bilingue et biculturelle, une province où le français serait l'égal de l'anglais dans tous les textes et dans tous les lieux de la vie publique officielle; comment aussi, après 1890 et 1916, — ces deux coups de Jarnac portés au français par un gouvernement fanatisé, — cette même poignée de Franco-Manitobains décida de prendre elle-même en mains la survivance de sa langue et de sa culture et proclama, par des gestes concrets et positifs, contre tous les obstacles et toutes les persécutions,

* Première partie de la conférence prononcée au dernier congrès de l'Association d'Éducation des Franco-Manitobains. La seconde partie répond à la question: ces conditions ont-elles des chances de se réaliser au Manitoba?

son inébranlable volonté d'assurer au français sa place au Manitoba. Porteurs de la langue et de la culture françaises, artisans du destin français en cette province, vous l'êtes depuis au moins un siècle, et votre mérite est d'autant plus grand que vous avez été presque toujours seuls à livrer le combat et à tenir le coup.

Et cependant, à cette glorieuse image d'un peuple héroïque et uni dans la lutte, les faits et les témoignages m'obligent à en superposer une autre, moins réjouissante, qui est celle d'un peuple fatigué et inquiet. Les prophètes de malheur ne se comptent plus qui, depuis quatre ou cinq ans surtout, prédisent la disparition du français au Manitoba. Ce n'est qu'une question de temps, affirme-t-on, car la masse n'est déjà plus française, et l'élite songe de plus en plus à émigrer. Les statistiques fédérales, ajoute-t-on, démontrent que les Franco-Manitobains s'anglicisent à un rythme qui tient du suicide collectif: alors qu'il y a trente ans, par exemple, le taux des anglicisés parmi eux n'était que de 10%, ce même taux s'élève aujourd'hui à 30%; alors qu'en 1931 environ 5,000 d'entre eux seulement se disaient de langue maternelle anglaise, en 1961 c'est plus de 25,000 Franco-Manitobains qui ont déclaré l'anglais la langue de leur foyer!

Qu'il y ait péril et que ce péril atteigne maintenant le point critique, les plus lucides parmi vous en ont vivement conscience et l'admettent ouvertement. Ainsi, par exemple, des délégués de votre Association se sont, en novembre dernier, présentés devant le ministre de l'Éducation au Manitoba pour lui faire part de la gravité de la situation du français chez eux, « situation si grave, disait le texte de la résolution, que c'est la survivance même de la culture française et des Canadiens français au Manitoba qui est en péril ». Plus touchant encore, ce cri d'alarme lancé, il y a un an, par les Anciens du Collège de Saint-Boniface et auquel votre journal a fait écho sous le titre: « Le français disparaîtra dans dix ans, à moins que... » Et le texte continuait:

Ce qui reste de la culture française au Manitoba disparaîtra sous peu à moins que l'on parvienne à éduquer la nouvelle génération dans des cadres français... Dans des centres où la population est à 98 p. c. française, seulement 2 p. c. parviennent à angliciser les 98 p. c. Si nous ne voulons pas admettre qu'un petit 2 p. c. a raison du troupeau, il faut s'envisager et déclarer que l'on s'anglicise soi-même... Comment se fait-il qu'il y a à peine dix ans passés, alors que, malgré une défense beaucoup plus aiguë, on parvenait à enseigner dans des centres français presque toutes les matières dans la langue maternelle, et que maintenant, alors qu'on permet plus de liberté à l'égard du français, l'anglicisation prend une accélération furieuse? (*La Liberté et le Patriote*, 15 mars 1963.)

A ces émouvants, à ces angoissants témoignages, il est inutile d'ajouter quoi que ce soit: le peuple qui jusqu'ici a porté à lui seul et si magnifiquement la cause du français au Manitoba semble aujourd'hui, du moins dans une bonne partie de lui-même, beaucoup moins sûr de son destin, beaucoup moins résistant à l'assimilation.

2. Un milieu qui les supporte

S'il en est ainsi, ce n'est pas que ce peuple ait manqué à son devoir à l'égard du français, c'est que ne se réalise plus suffisamment au Manitoba la deuxième condition nécessaire à la survie de toute langue et de toute culture, à savoir un milieu qui les supporte. Langues et cultures, en effet, sont comme les vivants: pour naître, croître et s'épanouir, elles ont besoin d'un milieu qui leur soit adapté et qui leur assure des conditions favorables de vie, bref d'un milieu vital. Hors de l'eau, un poisson ne peut survivre, pas plus qu'un homme hors de son atmosphère terrestre. Ainsi, sans un milieu humain qui les reçoive, les accepte, les utilise et les supporte

les langues et les cultures ne peuvent ni vivre ni même survivre.

D'ordinaire et spontanément le groupe ethnique crée lui-même le milieu favorable à sa langue et à sa culture; il cherche à le rendre le plus homogène possible, c'est-à-dire à faire converger dans un même sens et vers un même effet à produire tous les facteurs qui s'y rencontrent et toutes les influences qui s'y exercent. Là où le groupe ethnique est seul ou tout à fait prédominant, il n'y a pas de difficulté, car alors le milieu ethnique coïncide avec le milieu social et tire de ce dernier un supplément de force et de vitalité. Mais là où, sur un même territoire et dans un même État, plusieurs groupes ethniques cohabitent, chacun avec sa langue et sa culture, nous avons ce phénomène de plusieurs milieux ethniques subsistant dans un même milieu social et cherchant à le conquérir, chacun au profit de sa langue et de sa culture. Triomphent et finissent par s'imposer à tout le milieu social les langues et les cultures qui *vivent* vraiment; sont écartées du milieu social et rejetées tout entières dans le milieu ethnique les langues et les cultures qui *survivent* tout simplement. J'ajoute que, même dans le milieu ethnique, elles ne survivent que si le groupe leur assure ce que j'appellerais le minimum vital, c'est-à-dire le support du triple milieu familial, religieux et scolaire; sans cela, sans la présence de cet espace vital fourni par la famille, l'église et l'école, les langues et les cultures, après avoir disparu du milieu social, finissent par disparaître aussi du milieu ethnique, et alors c'est la fin de leur histoire.

Comme tout à l'heure, il me faut maintenant poser la question: qu'en est-il au Manitoba? Y rencontre-t-on un milieu qui supporte la langue et la culture françaises? Encore une fois, je dois reconnaître que vous connaissez beaucoup mieux que moi la réponse à cette question. Vous vivez quotidiennement dans ce milieu, vous en subissez l'influence: c'est votre milieu. Voici, pour ma part, l'image que je m'en fais à la suite de lectures et de recherches sur le sujet: *c'est celle d'un milieu ethnique tendant à se rétrécir dangereusement et, en même temps, à s'ouvrir si largement aux influences étrangères qu'il risque de perdre son originalité et sa vitalité et même de se dissoudre dans le milieu social environnant.*

Si le français a survécu jusqu'ici au Manitoba, sans doute est-ce parce qu'il s'est trouvé un peuple pour s'en faire le porteur, mais aussi parce que ce peuple avait su et avait pu faire de son propre milieu ethnique un milieu vital, un milieu qui lui suffisait en grande partie et au sein duquel il vivait replié sur lui-même, un peu comme le fait encore au Québec le groupe britannique dans la région de Montréal. Pour lui alors le milieu ethnique équivalait presque au milieu social et tirait sa force de ses trois institutions que l'évêque de Québec, Mgr Plessis, avait recommandé aux premiers missionnaires de bâtir en arrivant à la Rivière-Rouge: « une église, une maison, une école. » Durant plus d'un siècle, la vie franco-manitobaine s'est concentrée presque tout entière au sein et autour de la famille, de l'église et de l'école.

Tant que le milieu ethnique s'est différencié du milieu social, ces dispositions ont réussi à maintenir la langue et la culture françaises, mais depuis quelques années la différence entre les deux milieux, surtout dans les villes, tend à disparaître presque complètement, avec cette conséquence que le peuple franco-manitobain doit désormais porter sa langue et sa culture dans un milieu social qui leur est étranger et souvent hostile, et cela au moment même où s'affaiblissent les trois bastions traditionnels qui lui ont permis de se maintenir jusqu'ici: la famille, la paroisse et l'école.

Je regrette d'avoir à m'en tenir à ces généralités, mais il serait présomptueux de ma part d'essayer de vous en ap-

prendre sur l'état du français dans votre propre milieu, surtout après avoir lu dans *la Liberté et le Patriote* qu'en préparation à ce congrès vous avez procédé à une minutieuse enquête sur tous les aspects de la question. Tant mieux si les résultats de cette enquête, dont vous devez déjà avoir pris connaissance, démontrent que mes généralisations revêtent une teinte trop sombre et que le milieu franco-manitobain, en dépit de l'énorme pression sociale qui s'exerce sur lui,

possède assez de force de résistance et de vitalité créatrice pour suppléer au manque de support de la part du milieu social. Car à la survie du français, comme à celle de toute autre langue, il est, je le répète, deux conditions essentielles et solidaires dans leur accomplissement: quand l'une ne se réalise pas, l'autre doit combler la lacune par une meilleure réalisation dans son domaine propre, autrement c'est la langue qui meurt.

La formation du sens civique et les techniques de diffusion *

Jacques COUSINEAU, S. J.

L'EXAMEN DES RELATIONS entre les techniques de diffusion: grande presse, cinéma, radio et télévision, et la formation du sens civique suscite des embarras au chercheur soucieux de vérité existentielle. S'il veut dépasser l'étude de l'action moralisatrice, individuelle ou collective, des dirigeants responsables de ces grands moyens d'influence qui agiraient en un milieu statique, donné une fois pour toutes et s'il embrasse d'un regard objectif toute la réalité sociologique, dans ses déterminismes, dans la structure des institutions en transformation et dans l'évolution extraordinairement rapide des situations réciproques dans lesquelles se trouvent actuellement diffuseurs et public, il risque de compliquer le tableau. Si son exposé doit être court, il risque aussi de le schématiser. Puisqu'il s'agit ici d'une entrée en matière destinée à susciter l'échange et à provoquer la critique, les risques peuvent être pris sans dommage définitif et doivent l'être.

Voici l'ordre des observations que je propose d'abord à votre attention: influence des techniques de diffusion sur la psychologie des masses, donc conditionnement nouveau de la culture populaire et notamment de l'éducation civique; ensuite, situation concrète de l'incivisme contemporain que les récents instruments de communication sociale ont trouvée ou rendue telle et rôle qu'il peuvent jouer dans la formation du citoyen, sur l'opinion publique — qui regarde les adultes — et sur l'éducation des jeunes; enfin, orientation du sens civique vers une participation aux responsabilités de la communication sociale.

— I —

Le fait est incontestable: le développement prodigieux des instruments de communication sociale dans le monde contemporain bouleverse de fond en comble les conditions traditionnelles de l'information: il tend à supprimer les filtres protecteurs des cultures locales, régionales ou nationales et à universaliser le trouble anxieux qui signale d'ordinaire un écart survenu par rapport à la norme socialement acceptée de l'équilibre humain. Grâce à cet impact des nouvelles techniques de diffusion, un déséquilibre permanent peut

s'installer, s'institutionnaliser en quelque sorte dans un contexte culturel donné...

L'apparition d'un état de trouble généralisé ne surprendra pas celui qui connaît les statistiques recueillies au cours d'enquêtes scientifiques sur la présence des nouvelles techniques dans la vie quotidienne. D'après les compilations récentes de l'American Research Bureau, les familles étatsuniennes passent de 29 à 42 heures par semaine devant leur écran de télévision; la variation dépendant de la composition de la famille. Il y a là de quoi s'interroger. Et pourtant la dimension en profondeur du bouleversement culturel qui s'opère sous nos yeux provient surtout de l'aspect qualitatif de cette pénétration: l'information est désormais visuelle...

Les techniques modernes de diffusion, parce qu'elles suppriment l'éloignement entre les hommes, permettent à la collectivité de se constituer, à la vie publique de naître, à l'opinion de se former et de s'exprimer, et ceci beaucoup plus rapidement et de façon nouvelle. Dans toute société, en particulier dans nos sociétés démocratiques, il existe une corrélation étroite, une solidarité permanente entre la vie politique et les techniques de diffusion. Au milieu du XIX^e siècle, en un climat politique d'oligarchie qui vit naître un gouvernement d'opinion et une presse à l'influence conquérante, on remarque la parité numérique des lecteurs de journaux et des électeurs du pays légal. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le progrès de la radio et surtout l'invention de la télévision ont marqué la fin d'un âge de la vie politique. C'en est fait des traditionnelles assemblées électorales, d'un certain style oratoire, d'un type de tribun politique. On peut même se demander si le régime de la démocratie parlementaire, qui est une démocratie indirecte, pourra survivre. Il paraît évident que la radio pour F. D. Roosevelt et la télévision pour J. F. Kennedy ont suscité un rapport nouveau entre gouvernés et gouvernants. Le contact direct avec le peuple toujours désireux d'écouter et de voir celui qui est capable de lui parler humainement, en termes nets et précis, avec autorité, n'est-ce pas le secret d'un de Gaulle ou d'un Drapeau, se servant de la télévision pour créer leur public et maintenir leur prestige? Le citoyen est dès lors en mesure d'exercer un contrôle plus effectif sur la politique et de devenir l'arbitre des contestations...

Ce qui est à retenir, c'est que les techniques modernes de diffusion ont amené un bouleversement des règles reçues

* Texte quelque peu abrégé d'une communication présentée à l'une des commissions d'étude tenue lors du dernier Congrès de l'A. C. E. L. F., à Québec, le mardi 18 août 1964.

pour l'établissement de l'opinion publique; l'on assiste dans le monde à une accélération fantastique de sa mobilité. Il me paraît capital de souligner d'abord le déplacement des notables: les « autorités sociales » d'autrefois — s'exprimant dans des cadres et d'après les modes que l'histoire avait déterminés — ont été relégués au second plan si ce n'est dans l'ombre, par les nouveaux protagonistes que sont les *speakers* de la radio et surtout de la télévision, ces nouveaux mages d'une époque sans mystère. Il faudrait aussi remarquer la primauté des nouvelles dans la fabrication de l'opinion publique, et l'importance amoindrie des pages éditoriales. Les nouvelles publiées sont elles-mêmes colorées et reflètent une interprétation. Les attitudes incarnées ou engagées attirent davantage l'attention que les proclamations doctrinales. Le terrain est là à la fois favorable à la propagande et à la démocratisation. Dès lors, un champ immense est ouvert à l'information, à l'initiation aux problèmes politiques, à l'instruction civique. Peut-on en espérer l'avènement d'un civisme rénové, adapté aux conditions nouvelles de la vie publique?

— II —

L'invasion de l'information visuelle du Canada français a été massive et torrentielle. En dix ans, le pourcentage des foyers possédant un téléviseur est passé de moins de 5% à plus de 90%. Ce groupement des membres de la famille autour d'un centre de divertissement et d'une source de nouvelles répondait à un goût atavique et venait à point pour conjurer la désertion du foyer. Mais, sur le terrain civique en particulier, l'intervention prestigieuse des nouveaux maîtres à penser et la découverte des normes ou pratiques étrangères d'action se faisaient dans un contexte d'individualisme. L'incivisme qui en a d'abord résulté a de quoi effrayer. Des observateurs compétents nous avaient prévenu:

« Tout se passe comme si la civilisation de l'image correspondait à une régression du *logos* au *muthos*¹ : floraison des mythes, développement des propagandes, apothéose des mythologies...

A considérer le phénomène dans son ensemble, je ne crois pas qu'au point de vue psychologique, un peuple ait jamais été soumis à un traitement antisocial aussi intense que le nôtre. Dans un pays attaché à ses traditions culturelles, où, d'après certains, s'imposait en règle la remarque faite par un colon dans un roman populaire: « Rien ne change au Québec », dans ce pays les ingénieurs des âmes qui manipulent les nouvelles techniques de diffusion ont tenu à tout remettre en question, l'ordre social comme l'ordre moral. Et ce brutalement, de manière à faire choc et à provoquer une rupture avec le passé.

Le résultat apparaît aujourd'hui dans sa crudité. Au plan politico-social, c'est la confusion des idées chez les meilleurs, l'indifférence ou le mépris envers les hommes et les choses de la politique chez un grand nombre et enfin le goût et la pratique de la violence chez les plus jeunes. Partout s'est aggravée la carence du sens social et de l'esprit public. L'esprit revendicatif et protestataire prend des formes inattendues.

L'incivisme au Canada ne date certes pas d'aujourd'hui, mais il prend des proportions inquiétantes. Ce qui me paraît évident, c'est que le civisme, qui est adhésion de la conscience individuelle et collective à l'ordre de la cité, ne saurait croître et régner dans les âmes sans le concours constant et varié des techniques de diffusion. Un citoyen, c'est un membre actif et conscient d'une cité à construire. Cité démocratique puisque tous participent, dans l'égalité et la liberté, à son

1. Georges GUSDORF, *Civilisation de l'image*, coll. « Recherches et débats », n° 33 (Librairie Arthème Fayard, Paris, 1960, 204 p.) p. 33.

établissement. Or, il n'y saurait y avoir de démocratie sans une information ouverte et vraie. Informer, c'est libérer; déformer, c'est asservir. Alfred Sauvy avait raison de rappeler l'axiome: mal informés, les hommes sont ou deviennent des sujets; bien informés, ils sont des citoyens.

Sommes-nous bien informés? Le dernier colloque de l'Institut canadien d'Éducation des Adultes (I. C. E. A.), tenu au Mont-Gabriel du 21 au 23 mai dernier, a porté sur l'information et a fait une révélatrice excursion d'éclairer en ce domaine dont l'inventaire était apparu nécessaire à la Commission Lévesque-Massey lorsqu'elle enquêtait sur la culture au Canada. Cet inventaire n'a jamais été entrepris, bien que depuis dix ans plusieurs l'aient réclamé.

Le colloque de l'I. C. E. A. a permis de constater l'unanimité des conférenciers et l'accord général des participants sur le manque de formation professionnelle des journalistes, des jeunes surtout, avec pour résultat des prises de position, improvisées ou erronées, et regrettables. L'attitude la plus blâmée, parce qu'elle s'est généralisée dans la nouvelle génération et parce qu'elle frustre le public de l'information objective à laquelle il a droit, consiste à infléchir l'information dans le sens d'une option idéologique. Le commentaire et parfois même la position éditoriale ne sont pas démarqués clairement de la nouvelle.

On a, de plus, déploré la continuelle surenchère de la presse, forcée maintenant d'entretenir ses lecteurs dans un état de psychose. L'habitude de coiffer une nouvelle de titres sensationnels, inexacts ou tendancieux au point d'atteindre à la fausse représentation, a été signalée comme largement répandue. On a réclamé un meilleur équilibre des nouvelles, selon leur mérite, tout en reconnaissant la difficulté de la tâche. Les journalistes responsables en corps et à titre personnel devront relever leur idéal moral et professionnel.

Pour ma part, j'estime que le climat psychologique qui prévaut dans le monde de nos journalistes constitue le problème numéro 1 de l'éducation du sens civique au Québec. (Ce qui implique l'existence d'autres problèmes et ne met pas en cause les meilleurs journalistes.)

En cette éducation l'on peut considérer deux aspects: l'action sur l'opinion publique, sur la pensée déjà formée des citoyens adultes, qui s'exerce surtout par l'information ouverte, véridique et équilibrée; l'action sur l'esprit et l'âme des jeunes par la formation qui écartera verbalisme et sentimentalisme et qui exigera justesse dans l'observation et rigueur dans l'exposé.

On définit d'ordinaire le civisme comme une « disposition habituelle à remplir les obligations et à assumer les charges qui correspondent à la qualité de membre d'une société politique, tout en y exerçant les droits qu'elle confère² ». Il s'ensuit que le sens civique suppose l'intelligence du bien que constitue l'harmonieux développement de la communauté politique tout entière et l'acquisition d'attitudes intérieures qui intègrent et subordonnent les intérêts particuliers dans l'ordre de la cité. Parmi ces attitudes, il convient de signaler la conscience sociale, l'esprit de sacrifice au bien commun, le respect de la fonction publique, le sens des responsabilités des personnes et des groupes au sein de la nation, etc. Sans doute que la formation du sens civique relève avant tout des institutions éducatives et des groupements de culture pour jeunes et autres. Mais, à cette époque révolutionnaire dans les méthodes de culture populaire, les moyens modernes de communication sociale ont un rôle capital à remplir.

2. *Code de Morale politique*, U. I. E. S., Paris, Spes, 1957, p. 147.

A ce sujet, je tiens à citer une norme proposée par un organisme international des plus sérieux et compétent, l'Union internationale d'Études sociales, en son *Code de Morale politique* :

En se gardant de toute interprétation unilatérale ou injuste de l'histoire, l'éducation civique inculquera le sens du passé et de la continuité nationale. Intégrée dans l'ensemble de l'éducation morale, elle s'appliquera à développer les valeurs culturelles et spirituelles qu'une génération peut trouver dans l'héritage des ancêtres.

Alors une réflexion me vient à l'esprit : certains journaux de Montréal, quotidiens et hebdomadaires, par des articles sensationnels, et certains postes émetteurs de radio et de télévision, par quelques-uns de leurs programmes, sont loin de suivre cette orientation. Pourvu que l'émission ou le reportage fasse choc et sorte du normal, le responsable semble satisfait... L'attitude hypercritique, souvent satirique, qu'on entretient en trop de journaux à l'égard des régimes établis, dans tous les ordres, sans essayer de les comprendre, aboutit à dissoudre le sens civique dans la conscience populaire. Tout se passe comme si trop de préposés à l'information, furieux de ce que la population ne tombe pas d'accord avec eux, lors des élections, au sujet de leur partisanerie politique, s'appliquent à brouiller les nouvelles et à salir les hommes politiques qui ont obtenu la confiance des citoyens. La plus efficace contribution à la formation du sens civique au Québec consistera à déloger l'incivisme installé dans trop de salles de rédaction fournissant la nouvelle aux puissants organes de diffusion de la pensée.

En ce bref aperçu préliminaire de la question, il ne me revient pas de dire comment remédier à la situation. Pour l'amélioration du traitement de l'information, je me permets de renvoyer les intéressés aux travaux du Colloque de l'I. C. E. A., notamment à ceux de messieurs Lorenzo Paré, Alfred Mercier, Gérard Dion et de mademoiselle Renaude Lapointe; quant à l'orientation de l'effort à fournir par les techniques de diffusion en vue de promouvoir le civisme, monsieur Paul Sauriol a présenté à la Semaine sociale de Cornwall en 1955 une conférence substantielle (pp. 130-160) que j'endorsse entièrement. Il faudrait enfin esquisser une politique de télévision éducative et indiquer le sens à donner à l'éducation cinématographique.

— III —

Toutefois, je croirais manquer à mon devoir de citoyen et de conférencier si je ne vous signalais une carence à combler dans notre système canadien de radio-télévision. Il ne s'agit pas de la juridiction reconnue en cette matière au pouvoir fédéral, ni de l'antagonisme qui existe depuis 1958 entre le Bureau des Gouverneurs de la Radio-Télévision et le Conseil d'Administration de Radio-Canada; il s'agit de l'absence de représentation des usagers comme tels auprès de la direction de ces organismes responsables de la diffusion, qui exercent une telle influence sur l'orientation de la vie culturelle au Canada, au Canada français en particulier.

Pour représenter les consommateurs, il ne me paraît pas conforme à l'exigence démocratique moderne de faire nommer par le Cabinet fédéral les membres des Conseils d'administration ou Bureaux de direction qui y siègent et de faire exercer un contrôle de leur administration par une Commission parlementaire qui tient des séances à tous les cinq ans. Le procédé aboutit plutôt à constituer des puissances de type féodal qui, dans les cadres d'une législation très large, exercent un pouvoir extraordinaire sur la vie nationale et à qui l'on permet, dans le cas des stations privées, de récolter des profits considérables sans rapport avec le service qu'ils rendent et, dans le cas des postes d'État, de bénéficier d'un subside impressionnant sans rapport mesurable avec le goût et les besoins du public.

On sait que le régime juridique qui gouverne la radio-télévision varie profondément d'un pays à l'autre, de la France où existe le monopole d'État aux États-Unis où tous les postes émetteurs sont privés. Le Canada a adopté une certaine politique mixte qui diffère pourtant de la politique mixte de l'Angleterre. Ce qui est certain, c'est que les usagers canadiens n'ont rien à dire dans la politique courante de la diffusion, sinon négativement en tournant le bouton de leur appareil ou très indirectement par les délégués de leurs représentants. Leur goût peut s'exprimer lors des sondages d'opinion qui se pratiquent régulièrement afin d'établir les taux de publicité, mais l'instrument se révèle primitif et manque de nuances. En ce dialogue immense que devrait établir tout système de communication sociale, il manque un interlocuteur, le public.

Certes le Canada anglais a mis sur pied depuis 1920 une association appelée la Canadian Radio League, devenue en 1960 la Canadian Broadcasting League. Elle a rendu des services à certains moments de son histoire, mais n'a connu qu'une carrière spasmodique. Le Canada français a vu naître en 1960 une pareille association de radiophiles qui n'a eu qu'une existence éphémère. Ces tentatives révèlent un besoin de représentation populaire dans les hautes sphères directoriales de la radio-télévision. L'invasion de l'information visuelle demeure un phénomène récent et qui, par son amplitude, a désarmé les efforts de réaction collective. Et pourtant, si l'on veut que les techniques de diffusion s'appliquent à la formation d'un meilleur sens civique, il faudra que les usagers aient au moins le sens civique requis pour s'organiser et obtiennent dans les conseils directeurs de la politique des émissions et programmes la place qui leur revient. Une révolution des structures doit être le fruit d'une mutation de l'esprit public. Comme il est arrivé récemment en Belgique où les partis séculièrement opposés ont signé le Pacte des ondes qui s'est imposé à la Radio-Télévision belge.

Dans un régime de laisser-faire, on ne peut s'attendre à ce que propriétaires et dirigeants des techniques de diffusion — à moins de rare fidélité à la lumière et d'héroïsme dans la vertu — s'appliquent à susciter chez leurs clients le discernement culturel, l'esprit critique et le sens civique; dans un régime autoritaire, on ne peut s'attendre non plus à ce que les préposés à la politique des télécommunications sociales en appellent à la participation plus active des citoyens à l'élaboration du contenu des émissions. Dans le nouveau Conseil de l'Office de la Radio-Télévision française, le nouveau statut de juillet 1964 prévoit la présence d'un seul représentant des usagers sur seize membres; la Vox, appelée à le désigner, a refusé par principe. Dans un régime mixte comme le nôtre, il y a de l'espoir. Pourvu que les usagers, le public, c'est-à-dire nous, que nous acceptions d'être des citoyens à part entière, agissant en membres de plein droit de la communauté et proposant un dialogue franc avec les nouveaux ingénieurs des âmes qui par les nouvelles techniques de diffusion, manipulent les cultures au nom de la liberté des forts.

* * *

On prête à l'ancien chancelier de l'Université de Chicago le propos suivant: « Je vois venir le temps où, par l'effet de la télévision, le peuple américain ne saura plus ni lire ni écrire et mènera une vie comparable à celle des animaux. » Vue pessimiste, sans doute. Mais on ne saurait se tromper en disant que si l'on veut que les techniques de diffusion donnent du sens civique, il faut que du sens civique soit injecté dans la structure et le fonctionnement de ces moyens de communication sociale, merveilles de Dieu mises à la disposition de l'homme pour réaliser une vraie fraternité.

Le règlement des différends industriels et la Commission des relations de travail

Gérard HÉBERT, S. J.

DANS UN PREMIER ARTICLE nous avons esquissé l'histoire de la première partie du Code du travail, entrée en vigueur le 1^{er} septembre dernier. Nous avons également résumé, en les comparant à la situation antérieure, les dispositions du Code relatives au droit d'association, à l'accréditation¹ et à la convention collective. Il reste à étudier le mode de règlement des conflits et les attributions de la Commission des relations de travail, qui succède à la Commission de relations ouvrières. Telles seront les deux parties du présent article.

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

Rappelons d'abord que trois catégories d'employés ne sont pas régies par le Code du travail mais par les lois antérieures qui ont réglé jusqu'ici leurs relations de travail. Ce sont les instituteurs, au sens de la Loi de l'instruction publique, les membres de la Sûreté provinciale du Québec et les fonctionnaires visés par la Loi du service civil autres que ceux qui sont au service de la Régie des alcools (Code, art. 143, 144 et 145). On annonce que de nouvelles dispositions seront adoptées pour eux au cours de la prochaine session.

Pour tous les autres employés, le Code a considérablement simplifié la procédure de règlement des conflits et les étapes à franchir avant que la grève ne soit permise. Pour bien comprendre la portée du système il faut distinguer le cas général de celui des services publics; il faut aussi considérer séparément les conflits d'intérêts et les conflits de droit².

1. A propos de la tendance à favoriser des unités de négociation restreintes nous avons omis de signaler, dans le premier article, l'observation suivante. La Loi des relations ouvrières disait explicitement que « plusieurs associations de salariés [pouvaient] s'unir pour former cette majorité [majorité absolue des salariés dans l'unité de négociation] et nommer des représentants pour fin de négociation collective » (L. R. O., art. 4). Le Code n'a pas retenu cette précision; il dit simplement: « A droit à l'accréditation l'association de salariés groupant la majorité absolue des employés d'un employeur. » (Code, art. 20.) Selon les définitions du Code lui-même, on doit entendre par « association de salariés » « un groupement de salariés constitué en syndicat professionnel, union, fraternité ou autrement » (Code, art. 1, a). Reste à savoir quel sens il faut donner à ce dernier mot. Si on l'éclaire par ceux qui précèdent, il faudrait l'entendre d'un syndicat individuel formé sous un autre nom que ceux qu'indique le texte. De plus, l'emploi du singulier à l'article 20 semble confirmer cette interprétation. Quoi qu'il en soit, à l'encontre de la Loi des relations ouvrières, rien dans le Code ne fait allusion à une unité de négociation qui engloberait plusieurs associations de salariés.

2. Nous entendons ici les deux expressions dans un sens large. Par « conflits de droit » nous voulons signifier les différends qui portent sur l'interprétation ou sur l'application d'une convention collective en vigueur; l'expression serait alors à peu

Voyons d'abord ceux-ci; les dispositions qui les concernent sont plus simples que les autres.

Conflits de droit

En vertu du Code, la grève est prohibée pendant la durée d'une convention collective (art. 95). Tout grief, c'est-à-dire toute mésentente relative à l'interprétation ou à l'application de la convention, doit être soumis à l'arbitrage; la sentence sera finale et exécutoire (art. 1, g, 88 et 89).

Jusqu'en 1961, la législation québécoise ne contenait aucune restriction de cette nature. Un syndicat qui voulait recourir à la grève ou un employeur qui désirait pratiquer un lock-out pendant la durée d'un contrat collectif pouvaient le faire après que le grief eût été soumis à l'arbitrage et que quatorze jours se fussent écoulés depuis la sentence sans que celle-ci ait été mise à l'effet (L. R. O., art. 24, par. 2). De fait, cependant, peu de syndicats étaient intéressés à provoquer un arrêt de travail pendant la durée d'une convention collective; d'ailleurs, plusieurs conventions contenaient déjà un engagement explicite sur ce point.

Aussi, le bill 78, sanctionné le 10 juin 1961, ne provoqua guère de réaction. Le législateur y interdisait la grève et la contre-grève pendant la durée d'une convention et décréait que la sentence arbitrale lierait les parties (9-10 Eliz. II, chap. 73, art. 6 modifiant L. R. O., art. 24).

L'amendement stipulait que le grief serait soumis à l'arbitrage en la manière prévue dans la convention; à défaut de quoi, il le serait selon le mode déterminé dans la Loi des différends ouvriers de Québec. En ce dernier cas, le grief devait donc être soumis à un conseil d'arbitrage tripartite. Innovant sur ce point, le Code décide que dorénavant il sera « référé à un arbitre choisi par les parties ou, à défaut d'accord, nommé par le ministre » (art. 88). A moins que les parties à une convention, à l'avenir, mentionnent explicitement qu'elles entendent recourir à un conseil d'arbitrage tripartite, celui-ci disparaîtra donc peu à peu du mode de règlement des griefs pour être remplacé par l'arbitre unique.

Toutes ces précisions se trouvaient déjà dans le premier texte du bill 54. Elles sont passées telles quelles, sans difficulté, dans la version finale.

*

Le règlement des conflits d'intérêts est plus complexe. Avant d'analyser les étapes ordinaires que le Code rend obligatoires avant que la grève ne soit permise, il y a lieu de considérer à part le rôle nouveau attribué aux conseils d'arbitrage en matière de conflits d'intérêts.

près synonyme de grief. D'un autre côté, les « conflits d'intérêts » désignent les différends qui surgissent à l'occasion de la négociation du contrat collectif.

Conseils d'arbitrage

Les conseils d'arbitrage présenteront désormais deux différences essentielles par rapport à autrefois. La Loi des relations ouvrières imposait le recours à un conseil d'arbitrage comme une étape nécessaire avant la grève (L. R. O., art. 14 et 24); selon le Code, un différend n'est soumis à un conseil d'arbitrage que sur demande spontanée des parties (art. 62), sauf dans le cas particulier des policiers et des pompiers, dont nous reparlerons plus loin. D'un autre côté, auparavant les parties demeuraient libres d'accepter ou de rejeter les recommandations du conseil (sauf quand il s'agissait d'un différend dans un service public); désormais, par le fait même qu'elles recourent à l'arbitrage, elles s'engagent à en accepter la sentence: celle-ci a l'effet d'une convention collective signée par elles et elle peut être exécutée sous l'autorité d'un tribunal (Code, art. 80 et 81).

Dans l'ensemble, la structure du conseil d'arbitrage et ses pouvoirs demeurent les mêmes. Le conseil est tripartite (art. 63). Il prononce la sentence « selon l'équité et la bonne conscience » (art. 67); il doit la rendre dans les soixante jours qui suivent la nomination de son président, au lieu des trois mois (90 jours) que prévoyait la Loi des différends ouvriers de Québec (L. D. O. Q., art. 25; Code, art. 78). Tout comme autrefois, la sentence doit être formulée par écrit; fait nouveau, elle doit être motivée (art. 76). Également nouveau le droit explicite conféré par le Code à un conseil d'arbitrage de rendre toute décision intérimaire qu'il croit juste et utile (art. 79).

Nouveau, encore, un aspect du mode de nomination du président du conseil. En vertu d'un des amendements introduits dans le bill le 9 juillet dernier, si les deux arbitres nommés par les parties n'ont pu s'entendre sur le choix du président, le ministre doit nommer celui-ci non plus selon son seul bon plaisir, mais en le choisissant dans une liste d'au moins vingt-cinq noms dressée annuellement par lui après consultation du Conseil supérieur du travail (art. 66).

Conflits d'intérêts: cas général

La Loi des relations ouvrières, en 1944, a fixé la forme que devait conserver, pendant vingt ans, le processus de règlement des différends industriels. En vertu de cette loi, les parties ne pouvaient recourir ni à la grève ni au lock-out avant de s'être soumises à deux interventions successives de la part du gouvernement — la conciliation et l'arbitrage — et avant qu'un délai ultérieur de quatorze jours ne se fût écoulé. Le Code du travail n'a retenu qu'une étape, l'intervention conciliatrice, et un délai global abrégé.

Loi des relations ouvrières (1944-1961). — D'après la teneur initiale de la Loi des relations ouvrières — qui ne fut guère modifiée avant 1961 — lorsque les parties n'avaient pas réussi à s'entendre par voie de négociation directe, elles en prévenaient la Commission de relations ouvrières, qui transmettait l'avis au ministre. Celui-ci désignait un conciliateur, chargé de conférer avec les parties et de tenter d'obtenir un accord. Le conciliateur disposait de quatorze jours après la réception de ses instructions pour faire rapport au ministre; mais il obtenait souvent une prolongation, parfois considérable, de son mandat (L. R. O., art. 14).

Si l'effort de conciliation s'avérait infructueux, le ministre référé le cas à un conseil d'arbitrage. La simple nomination des trois arbitres prenait parfois plus que les quinze jours prévus par la loi. Le conseil entendait alors les parties et leurs témoins. Il devait remettre son rapport dans les trois mois suivant la date de nomination de son président (L. D. O. Q., art. 25). Selon le texte de la loi, le conseil tran-

chait le différend à la manière d'un tribunal, selon l'équité et la bonne conscience (L. D. O. Q., art. 24). Malgré cette détermination de la loi, les arbitres tentaient très souvent un nouvel effort de conciliation avant de formuler leurs recommandations. Celles-ci n'avaient aucun caractère obligatoire.

Les parties engageaient alors de nouvelles négociations, habituellement plus sérieuses que les premières, peut-être à cause de la proximité de la grève. En effet, celle-ci — de même que le lock-out — devenait permise quatorze jours après la réception par le ministre du Travail du rapport du conseil d'arbitrage (L. R. O., art. 24, par. 1).

A moins que le conciliateur et le conseil d'arbitrage n'eussent complété leur travail en moins de temps que la loi ne leur en accordait, il devait s'écouler un minimum de quatre mois entre l'échec des premières négociations directes et le moment où il devenait permis de déclencher une grève ou un lock-out. De fait, le conciliateur et le conseil d'arbitrage obtenaient très souvent une extension de leur mandat, prolongeant ainsi les délais jusqu'à cinq, six, sept mois, ou même davantage.

Tel était d'ailleurs le principal reproche que formulaient à l'endroit du système les représentants syndicaux, et quelques employeurs. Les délais interminables échauffaient les esprits beaucoup plus qu'ils ne les calmaient, comme l'aurait voulu le législateur. Dans certains cas on était plus préoccupé, de part et d'autre, de prévoir la sentence et l'usage qu'on pourrait en faire dans les négociations postarbitrales que de chercher vraiment un terrain d'entente. C'est apparemment l'imminence de l'arrêt de travail qui remettait en branle le mécanisme des négociations efficaces.

Amendements de 1961. — Le bill 78 opéra, en 1961, deux premières réformes. D'abord, il conserva l'intervention à deux étapes, mais il entérina la pratique, devenue courante depuis plusieurs années, selon laquelle les arbitres tentaient une nouvelle médiation: ils n'étaient plus tenus de rendre une sentence; ils devaient simplement, à l'expiration de leur mandat, déclarer s'il y avait eu entente ou si le désaccord persistait (9-10 Eliz. II, chap. 73, art. 5 modifiant L. R. O., art. 14).

En même temps, le bill limitait à soixante-quinze jours, sans qu'il fût possible de la prolonger, la période d'attente devant s'écouler entre la demande de conciliation et la date à laquelle la grève deviendrait permise. La mesure eut un double effet. L'impossibilité d'obtenir une prolongation força les arbitres qui espéraient encore provoquer une entente à rapprocher leurs séances. D'un autre côté, la nouvelle manière de calculer le délai supprimait, en quelque sorte, le problème des prolongations: quelle que fût la durée de la conciliation, le droit à la grève prenait effet automatiquement soixante-quinze jours après l'échec des négociations directes (après quatre-vingt-dix jours, s'il s'agissait d'une première convention).

Le Code du travail. — Les prescriptions du Code s'appuient sur vingt années d'expérience. Celle-ci a démontré que la conciliation parvient à résoudre un grand nombre de conflits mais que le conseil d'arbitrage ou de conciliation tente souvent en vain de reprendre une expérience qui n'a pas réussi au premier essai; le législateur a donc décidé de ne retenir, comme obligatoire, qu'une seule étape avant la grève ou le lock-out, celle de la conciliation. Par contre, il prolonge à trente jours la période dont dispose le conciliateur; il ajoute aussi, comme le faisait l'amendement de 1961, que les parties peuvent convenir par écrit de prolonger ce délai (art. 42-45). Les parties peuvent alors, si elles le désirent, comme nous l'avons dit plus haut, recourir à un conseil d'arbitrage; en

ce cas, cependant, elles doivent s'engager à en accepter la sentence (art. 62 et 81).

Il n'y a donc plus d'arbitrage obligatoire (sauf pour les policiers et les pompiers, comme nous le répéterons plus loin, et sauf, jusqu'à nouvel ordre, pour ceux qui sont encore régis par les anciennes lois). De plus, le Code a raccourci de nouveau la période d'attente, tout en gardant la même base de calcul, c'est-à-dire le temps écoulé depuis le moment où les parties s'adressent au ministre pour obtenir les services d'un conciliateur. Le droit à la grève ou au lock-out est maintenant acquis soixante jours après la réception de cet avis par le ministre, quelle qu'ait été la durée de la conciliation, même si celle-ci se prolonge encore au moment où expirent les soixante jours. Dans le cas d'une première convention, ce délai est de quatre-vingt-dix jours, vu l'inexpérience des parties (art. 46 et 94).

Conflits d'intérêts: services publics

Malgré l'importance de ces modifications, c'est au sujet du droit de grève dans les services publics que l'on trouve le changement le plus radical par rapport à l'ancienne législation.

Régime antérieur. — Depuis la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés, sanctionnée le 3 février 1944, toute grève ou lock-out étaient interdits dans les services publics. On donnait à l'expression un sens très étendu: on y incluait les corporations municipales et scolaires, les institutions d'assistance publique, les asiles, les entreprises de transport et de communications, de quelque nature qu'elles fussent, les entreprises de distribution ou de vente de gaz, d'eau ou d'électricité, de même que les services du gouvernement de la province. Dans tous ces cas, la sentence du conseil d'arbitrage remplaçait le droit de grève et de contre-grève; elle liait les parties et pouvait être exécutée sous l'autorité du tribunal compétent (Loi des différends entre les services publics et leurs salariés, art. 4-5). De toute la législation canadienne en matière de relations ouvrières dans les services publics, c'était d'emblée la plus rigide.

La première version du bill 54 reprenait les mêmes dispositions. La liste des services publics y était même allongée. Devant certaines protestations et, peut-être, à cause de plusieurs grèves survenues, au cours de l'année, dans les services publics, le gouvernement modifia complètement son projet de loi. De la position la plus restrictive qu'elle occupait jusqu'ici, un des amendements déposés le 9 juillet fait passer notre législation parmi les plus libérales: le gouvernement se dénie toute possibilité d'intervenir par voie ordinaire, sauf d'une manière limitée et dans des cas très particuliers.

Policiers et pompiers. — Tel qu'adopté, le Code, tout d'abord, met à part les policiers et les pompiers à l'emploi d'une corporation municipale. Ce sont les seuls (pour l'instant du moins) auxquels il retire le droit de grève (art. 93). Pour eux, comme autrefois, un différend qui n'est pas réglé par la conciliation doit être déferé par le ministre à un conseil d'arbitrage (art. 82). Celui-ci agit comme les conseils d'arbitrage facultatifs; sa décision est finale et exécutoire (art. 83-84).

Un cas de grief se réglera de la manière générale. S'il survient une mésentente sur autre chose que sur l'interprétation ou l'application de la convention, le ministre pourra, par dérogation à la règle générale, désigner un conciliateur, puis, faute de solution, référer l'affaire à un conseil d'arbitrage (art. 85-86); la règle générale en cette matière, c'est qu'une telle mésentente ne peut être réglée que de la façon

prévue dans la convention et dans la mesure où celle-ci y pourvoit (art. 90). Pour les policiers et les pompiers, le Code veut faciliter le règlement de tout différend, de quelque nature qu'il soit, puisque, de toute manière, ces employés n'ont jamais le droit de recourir à la grève.

Autres services publics. — Tous les autres services publics conservent le plein et entier droit de grève. Le Code ne leur impose qu'une seule obligation au delà de la conciliation et du délai de soixante (ou de quatre-vingt-dix) jours: lorsqu'une association de salariés d'un service public veut utiliser son droit de grève, elle doit, après l'avoir acquis par suite de la conciliation et du délai écoulé, aviser le ministre par écrit de son intention d'y recourir au moins huit jours avant le moment où elle entend le faire (art. 99, par. 1).

Dans l'hypothèse où l'arrêt de travail pourrait constituer une menace à la santé ou à la sécurité publique, le Code prévoit une intervention à un ou deux paliers. Le conseil des ministres peut d'abord instituer une commission d'enquête, que la grève soit déjà en cours ou qu'elle soit simplement redoutée. La commission ainsi formée doit faire enquête sur le différend et rapporter les faits dont elle aura pris connaissance. Elle ne peut formuler aucune recommandation, encore moins rendre une décision (art. 99, par. 2).

Une fois semblable commission instituée, le procureur général de la province pourra demander à un juge de la Cour supérieure de décerner une injonction en vue d'empêcher la grève ou d'y mettre fin. Le juge accédera à la requête « s'il est d'avis que la grève met en péril la santé ou la sécurité publique » (art. 99, par. 3). Il semble que, pour accorder telle injonction, la situation doive être plus grave que pour instituer la commission d'enquête. La loi dit en effet que le conseil des ministres pourra établir la commission s'il considère que la grève, menaçante ou en cours, « met en danger la santé ou la sécurité publique ». Pour l'injonction, le Code dit « mettre en péril ».

Toujours dans l'esprit de la plus grande liberté possible, la loi précise que l'injonction ne peut être que temporaire: elle doit prendre fin au plus tard vingt jours après l'expiration du délai dans lequel la commission d'enquête doit produire son rapport. Ce délai n'est que de soixante jours et il ne peut être prolongé (art. 99, par. 4). Ainsi, même quand la santé et la sécurité publiques sont en cause, la grève et le lock-out peuvent prendre place 150 jours (cinq mois) après la rupture des négociations directes, dans l'hypothèse où les plus longs délais prévus sont observés.

Qu'arriverait-il si, à ce moment, les parties allaient interrompre, d'une manière prolongée et étendue, un service indispensable à une grande collectivité, comme l'eau et l'électricité? Le gouvernement peut toujours convoquer d'urgence l'Assemblée législative pour prendre les mesures qui s'imposent, comme l'a fait, quelques fois déjà, le Parlement du Canada, par exemple à l'occasion de la grève des chemins de fer en 1950.

Ces dispositions, nouvelles pour le Québec, reproduisent, dans leur ensemble, une bonne partie de ce qui existe aux États-Unis depuis 1947 en vertu de la loi Taft-Hartley. L'expérience montrera quel effet elles produiront chez nous. En principe, elles reposent sur la puissance de l'opinion publique. Grâce à l'enquête, le public se formera une opinion sur le conflit et exercera sur les parties une pression plus ou moins forte, selon les circonstances, pour qu'elles en viennent à une entente en tenant compte du bien-fondé de leurs positions respectives. En cas d'impasse complète et de calamité publique imminente, une législation *ad hoc* peut assurer le bien commun essentiel.

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL

La Commission de relations ouvrières, chargée d'appliquer la Loi des relations ouvrières, s'appellera désormais, en vertu du Code et par suite d'une suggestion des représentants syndicaux au Comité des relations industrielles, la Commission des relations de travail du Québec (art. 100).

Composition de la Commission

De trois membres que la Commission de relations ouvrières comptait en 1944, la Commission des relations de travail en comptera quatorze (art. 100). Trois ou quatre bancs pourront ainsi fonctionner simultanément.

Le quorum de la Commission demeure en effet de trois membres, dont le président ou un vice-président (qui agit comme président du banc) et un représentant de chaque partie (art. 105). Le principe de la parité patronale-ouvrière sur chaque banc a toujours été respecté en pratique, bien qu'il n'ait été introduit explicitement dans la loi qu'en 1959. Le Code l'a retenu en toutes lettres (art. 103).

Mode d'opération

Le Code mentionne explicitement que les séances d'enquête et d'audition de la Commission sont publiques, mais que celle-ci peut, selon les circonstances, ordonner le huis clos (art. 109).

Reprenant un article introduit dans la Loi des relations ouvrières en 1961, le Code maintient, pour la Commission, l'obligation de motiver ses décisions et de les conserver dans un greffe accessible au public, comme celle de les communiquer aux parties en cause (L. R. O., art. 35b; Code, art. 113). La publication des plus importantes de ces décisions, commencée vers la même époque, complète en quelque sorte cette disposition législative éminemment démocratique et apte à promouvoir une maturation constante tant chez les commissaires que chez ceux qui doivent se présenter devant eux.

Le Code introduit dans le fonctionnement courant de la Commission un élément nouveau dont il est difficile de prévoir les répercussions. Il place le personnel de la Commission et l'administration de son greffe sous la direction d'un administrateur; le personnel lui-même sera nommé et rémunéré suivant les dispositions de la Loi du service civil (art. 119). L'administrateur, lui, dépendra du ministre du Travail, non pas de la Commission, dans ses activités, la principale d'entre elles étant de diriger les enquêteurs, les inspecteurs et les autres employés de la Commission.

La mesure semble avoir pour but de dégager les commissaires des fonctions de pure administration pour qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leurs tâches quasi judiciaires. D'un autre côté, ne pourrait-elle pas, dans certaines circonstances, mettre en cause l'autonomie même de

la Commission? D'autant plus que le Code complète le transfert des pouvoirs en retirant à la Commission le droit de faire des règlements concernant les fonctions de son personnel (L. R. O., art. 38; art. 115). Les conséquences de ce changement dépendront, pour une bonne part, de la personnalité de l'administrateur et des rapports concrets qui s'établiront peu à peu entre lui, le ministère et la Commission.

CONCLUSIONS

Le nouveau Code du travail représente le fruit d'un effort sincère en vue de rajeunir les lois qui règlent les rapports entre employeurs et employés dans notre province.

Le législateur a voulu étendre le champ d'application de l'ancienne Loi des relations ouvrières, en offrant à des groupes qui en étaient privés la possibilité de recourir à l'accréditation. Il a apporté des appuis nouveaux au droit d'association. Par contre, il ne semble pas favoriser l'élargissement des unités de négociation au delà du niveau de l'entreprise: il a supprimé les quelques éléments de l'ancienne loi sur lesquels une telle orientation pouvait faiblement s'appuyer.

Mais c'est surtout dans le domaine du règlement des conflits que le Code innove, s'orientant résolument vers une intervention gouvernementale de plus en plus réduite. Dans cet esprit, les nouvelles mesures reflètent l'opinion selon laquelle la menace de grève constitue l'arme économique la plus puissante pour amener les parties à s'entendre entre elles.

Va en ce sens, tout d'abord, la disparition de la seconde étape autrefois requise avant que la grève ne soit permise, celle d'un conseil d'arbitrage. Les conseils d'arbitrage demeurent, mais ils seront facultatifs. Ce sont donc les parties elles-mêmes qui décideront d'y recourir, si elles souhaitent que leur conflit soit tranché d'autorité par un tribunal tripartite et indépendant.

Plus encore que cette simplification des étapes à franchir avant la grève, la restitution presque illimitée du droit de grève dans les services publics correspond à cette philosophie qui veut que les parties règlent elles-mêmes leurs différends, au besoin sous la pression d'une opinion publique directement engagée parce qu'elle est immédiatement concernée.

Les réformes opérées à la Commission de relations ouvrières — même le changement de nom — visent à adapter celle-ci aux circonstances nouvelles. Elles cherchent en particulier à la rendre plus efficace. C'est là le but que poursuit, entre autres, l'institution du poste d'administrateur bien qu'il soulève des appréhensions par rapport à l'autonomie que doit conserver la Commission vis-à-vis du gouvernement.

Dans l'ensemble, le bill 54 constitue une mise à jour de l'ancienne Loi des relations ouvrières et des autres lois qui s'y rattachaient. L'expérience montrera l'opportunité de certaines mesures et invitera à en corriger d'autres. Il reste à tous l'obligation d'en faire un loyal essai.

39^e Semaine sociale du Canada :

L'État et les corps intermédiaires

A Québec

Du 21 au 24 octobre 1964

Conférencier invité : M^e Jean RIVERO, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris et membre de la Commission générale des Semaines sociales de France.

Le voulons-nous vraiment ?

APRÈS DE TROP LONGUES VACANCES, qui relâchent à l'excès les énergies nécessaires au progrès de l'esprit, les écoliers respirent de nouveau l'air de l'étude et du travail intellectuel. Les nôtres respirent-ils un air français ?

Quand on écoute leur jargon inarticulé, même dans leurs conversations avec des personnes qu'ils respectent, on se demande quelle langue ils entendent autour d'eux et quel français ils apprennent. Question inutile pour celui qui connaît le baragouin dont se contentent pour eux-mêmes et leurs élèves la plupart de nos titulaires de classe. Au professeur qui parle bien — phénomène rare — des collégiens, des collégiennes reprochent parfois de ne pas se mettre à leur niveau. Ses collègues, eux (ou elles), par lâcheté, par une sorte de complaisance morbide dans le bafouillage *canayen*, par crainte ou refus de l'effort que requiert l'application constante au beau langage, entretiennent et encouragent tous les vices du parler québécois.

Il y a là une trahison fondamentale. S'en rendent coupables prêtres, religieux et religieuses presque autant que laïcs employés à l'enseignement. Le scandale durera aussi longtemps que les autorités de chaque institution ne se convertiront pas elles-mêmes à la pureté linguistique dont elles doivent promouvoir le culte. Mais qui choisit et nomme les autorités scolaires ? Y a-t-il quelqu'un, au sommet des diverses hiérarchies, dont on puisse dire qu'il a une juste idée des exigences élémentaires d'une formation *française* ? Veut-on seulement que les jeunes de chez nous sachent le français ? Veut-on vraiment qu'ils pensent en français,

parlent français, partout, à toute heure, dans l'expression de n'importe quel sentiment, pour traduire une pensée sérieuse ou pour truffer une histoire drôle, voire pour injurier un copain ?

Cette année encore, dans des congrès d'associations patriotiques ou éducatives, on a débité force discours et... répété de vieilles rengaines concernant la restauration de notre langue. Quelle école, quel couvent, quel collège a conçu et organisé une réforme efficace du langage de ses professeurs ? On n'arrivera jamais à me convaincre qu'on ne puisse, en moins de six mois, obtenir de tout instituteur, de toute institutrice normalement diplômés une prononciation du français voisine de la perfection : semblable, par exemple, à celle de nos artistes de la radio et de la télévision. Vous ne voulez pas entreprendre cette tâche pour vous-même, ni l'imposer à vos collaborateurs ? Changez de profession, ou démissionnez ; car, en conscience, vous n'avez pas le droit d'occuper la chaire ou la charge qu'on vous a confiée.

Répudions, une bonne fois, notre illogisme. Ou bien nous renonçons à jouer aux Français d'Amérique et nous devenons anglais ; ou bien nous continuons à cultiver notre médiocrité bâtarde et nous cessons de revendiquer les honneurs dus à la dignité française ; ou bien nous ordonnons immédiatement ressources et moyens qui nous permettront d'être et de paraître français. Puisque nous le pouvons. Il ne s'agit, en effet, ni d'héroïsme, ni de rêve. Parmi les excellents bonimenteurs de nos ondes, il n'y en a pas un qui pose au héros ; des professeurs, hommes et femmes, sans leçons ni cours spéciaux, par simple discipline personnelle, ont acquis la même élocution que nos artistes, avec, de surcroît, une culture autrement étendue et profonde.

Mais le voulons-nous vraiment ?

J. D'ANJOU.

AU FIL DU MOIS

Le mouvement Pax et le Cardinal

Groupement gouvernemental de catholiques polonais, le mouvement Pax vient d'adresser une lettre ouverte au cardinal Wyszynski qu'il accuse de « diffuser des contre-vérités » avec une « légèreté incroyable », et de décrire de manière « offensante pour la nation la réalité polonaise ».

De quoi s'agit-il ? En réalité, d'une réponse à une note rédigée par le cardinal et transmise, à la demande de la Secrétairerie d'État du Saint-Siège au Secrétariat de l'épiscopat français pour que celui-ci la communique aux supérieurs majeurs. Le texte leur fut envoyé le 6 juin 1963. Ce n'est qu'un an plus tard, par on ne sait quelle indiscretion, que la presse en publia le contenu.

En substance, le Cardinal y déclarait que le mouvement Pax n'est pas une organisation à buts culturels, mais une émanation du parti communiste, de la police secrète et de l'Office des cultes. En récompense de leur soumission, les

catholiques polonais de Pax bénéficient de nombreux appuis, entre autres pour leurs publications et leurs entreprises commerciales.

Mécontent du Cardinal, Pax prend la peine de lui expliquer sa position : « prouver au christianisme et au socialisme dans le monde qu'il sera naturel d'être à la fois bon catholique et socialiste ».

Et d'ajouter ce passage clé qui résume tout son programme :

L'Église, supérieure au régime, est ouverte à tous les fidèles, aussi bien à ceux qui sont engagés à gauche qu'à ceux qui le sont à droite. Pax est né du besoin constant de solutions sociales, lequel exige la rencontre de la doctrine chrétienne et de la doctrine marxiste dans une même nation et dans un même État. Le rôle actuel du catholicisme polonais consiste à ne pas engager l'Église universelle dans un courant contraire au régime socialiste.

Il n'est que de relire ce texte avec un tant soit peu d'attention pour y déceler de terribles équivoques. La foi

est une chose ; la politique, une autre. Parce que l'Église est supérieure aux régimes, qu'elle n'est inféodée à aucun, elle peut les approuver tous, et ne doit donc pas refuser sa collaboration au gouvernement « socialiste » de Pologne. Au nom même de la séparation de l'Église et de l'État, l'Église doit travailler à la construction « socialiste » de la cité. Que tout régime marxiste cherche la perte de l'Église aussi bien que l'élimination de tous les autres régimes politiques est simplement passé sous silence.

La tactique du gouvernement Gomulka s'applique déjà à faire croire à la nation polonaise que seul l'épiscopat, régenté d'une main de fer par le cardinal Wyszynski, refuse la « main tendue ». L'antagonisme entre l'Église et l'État lui est imputé, tandis que les fonctionnaires de l'Office des cultes prennent de nouvelles mesures restrictives et peuvent dire au clergé et aux fidèles : « Évidemment, si vos évêques, le Cardinal en tête, étaient moins intraitables... »

L. D'APOLLONIA.

Une expérience de pastorale d'ensemble

L'expérience de pastorale diocésaine d'ensemble qui se poursuit actuellement dans le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mérite qu'on s'y arrête. On pourra en lire une description détaillée dans l'article de l'abbé Marcel Laines, secrétaire du conseil diocésain de pastorale (cf. *Communauté chrétienne*, vol. III, n° 16, juillet-août 1964, pp. 297-307). Une rencontre avec lui a confirmé notre impression que cette expérience possède plusieurs traits originaux.

Tout d'abord, elle n'a pas surgi d'une poussée soudaine, d'une mission générale, comme cela s'est produit dans d'autres diocèses. L'évêque, S. Exc. Mgr Bruno Desrochers, a préféré un cheminement plus lent qui se conformait mieux aux conditions sociologiques et économiques de son territoire. Il a donc mis sur pied une structure pastorale qui se déploie au triple niveau diocésain, régional et paroissial. Le conseil diocésain n'est pas un instrument purement consultatif; il se charge de l'exécution des recommandations de l'évêque; il est aidé par des commissions diocésaines (liturgie et prédication; musique sacrée; art sacré; action catholique et apostolat laïque; catéchèse; conseil des œuvres). Dans chaque zone, un conseil régional sert de lien entre les paroisses et le conseil diocésain ou l'évêque et oriente l'effort pastoral des prêtres; enfin, le conseil paroissial s'occupe de la pastorale au niveau de la paroisse.

Déjà, certaines conditions de succès avaient préparé l'expérience: des prêtres se sont spécialisés en théologie, catéchèse, liturgie, action catholique et sociologie; ils peuvent rendre de précieux services pour maintenir, au conseil diocésain de pastorale (et dans les conseils régionaux), la coordination des diverses commissions.

Il faut signaler aussi l'enquête sociologique poursuivie par le Centre de recherche en sociologie religieuse de l'université Laval. Cette enquête a été utile pour préciser les objectifs pastoraux.

De plus, le conseil diocésain s'est préoccupé d'animer l'apostolat des prêtres en remplaçant les réceptions mensuelles par des rencontres pastorales où tous mettent en commun leurs problèmes et trouvent des solutions adaptées aux besoins du milieu. Le souci de rejoindre les prêtres en leurs tâches pastorales et de les rallier à une cause qu'ils partagent d'un même cœur est indispensable avant de mettre en branle les laïcs eux-mêmes. D'ailleurs, ceux-ci sont loin d'être négligés et l'on fait appel à leur collaboration.

Sans doute une telle expérience est-elle plus facile dans un diocèse aux dimensions réduites. Nous ne pouvons que louer les responsables de cette initiative pour leur souci de partir du milieu concret et de ne pas copier servilement ce qui se fait en Europe. L'avenir dira ce qu'il adviendra de cette expérience. Il vaut la peine de la suivre avec attention et sympathie.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

La C. S. N. en progrès

Le 41^e congrès de la Confédération des syndicats nationaux, tenu à Québec du 13 au 19 septembre, ne présentait pas de problème dominant, comme certains congrès antérieurs qui avaient porté principalement sur un point particulier, par exemple l'unité syndicale, la confessionnalité, la réforme des structures du mouvement. Il offrait plutôt le spectacle d'une organisation en pleine vigueur, avec les espoirs que le progrès soulève et les difficultés qui ne manquent jamais.

Difficultés des luttes intersyndicales, problèmes du travail féminin vu l'extraordinaire expansion de la main-d'œuvre féminine, retards et délais dans les procédures de la Commission de relations ouvrières, etc. Mais c'est la note de progrès qui donnait à ces assises leur atmosphère d'enthousiasme confiant.

Progrès dans les effectifs. Alors que l'ensemble des effectifs syndicaux au Canada est demeuré à peu près le même depuis 1958 et qu'il a même diminué aux États-Unis, la C. S. N. est passée d'environ 100,000 membres vers la même époque à 141,000 le 1^{er} septembre 1964. Même si quelques fédérations ont moins de membres qu'il y a deux ans, lors du dernier congrès, la plupart ont connu une augmentation, assurant une addition globale de 27,000 membres aux 114,000 de 1962. La croissance a été spectaculaire dans les services hospitaliers, où l'on est passé de 15,000 à 25,000.

Le progrès des effectifs doit aller de pair avec celui des préoccupations. Le président général a consacré le meilleur de son rapport moral à une analyse de la vie économique: problèmes d'expansion tels qu'ils se posent chez nous, objectifs à poursuivre, dangers et avantages d'une planification qui doit être démocratique. Le secrétaire général a soumis une étude sur l'automation qui se termine par une recommandation riche de possibilités, la création d'un Conseil provincial de l'emploi; ce conseil, tripartite, aurait pour fonction principale de mettre au point une politique de l'emploi, particulièrement de surveiller les

licenciements collectifs considérables et d'assurer la reconversion de la main-d'œuvre. Ces deux rapports ne manquent ni d'envergure ni de réalisme; ils manifestent l'ampleur des préoccupations du mouvement.

Peut-être plus impressionnantes encore sont les réalisations du service d'éducation. La C. S. N. a toujours attaché, à juste titre, une importance primordiale à l'éducation de la classe ouvrière. En plus de ses activités habituelles en cette matière, elle a établi récemment trois bureaux spécialisés chargés de trois aspects différents de l'éducation ouvrière. Le bureau d'étude scientifique du travail veut former les syndiqués, plus ou moins intensément selon leurs fonctions et leurs responsabilités, à l'analyse du fardeau des tâches, en vue de la négociation collective et du règlement des griefs. Le bureau de la formation économique se propose d'initier les syndiqués aux questions économiques pour en faire des militants et des citoyens mieux informés, plus aptes à prendre des décisions éclairées. Enfin le bureau du budget familial, qui avait été formé peu avant le congrès de 1962, a abattu depuis lors une besogne remarquable: son directeur, en plus de mettre sur pied un service qui a couvert la province, a réuni ses dix cours en un volume; et quelque 300 moniteurs bénévoles ont donné près de 800 conférences sur un sujet très humble mais vital, le crédit chez les ouvriers.

Ainsi le 41^e congrès de la C. S. N. témoigne que celle-ci veut être présente partout où le travailleur a besoin de son aide, depuis l'orientation générale de l'économie jusqu'à l'organisation du budget familial. Elle s'efforce en cela de répondre, au travers des vicissitudes de toute organisation humaine, à l'idéal qu'elle s'est donné: « [La C. S. N.] a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des travailleurs du Canada... Elle croit au rôle primordial des forces spirituelles dans l'établissement de l'ordre social. »

Gérard HÉBERT.

15 septembre 1964.

Le Chili élit un démocrate chrétien

Aux élections qui viennent d'avoir lieu au Chili, Salvador Allende, candidat d'un front populaire entièrement dominé par les communistes, a été bel et bien battu; mais Eduardo Frei, candidat de la démocratie chrétienne, n'a pas été élu pour consolider les privilèges d'une minorité: il y a trop d'illettrés et trop de miséreux en Amérique latine qui demandent le pain, le savoir, le respect de leurs droits.

La réforme agraire (déjà faite par l'Église pour les latifundia) ne peut plus attendre, ni l'encouragement à l'initiative privée grâce à la stabilité politique, ni l'équilibre de la balance commerciale, ni la diversification de l'économie, ni la construction massive de logements dignes de l'homme, ni la fixation des salaires. Sur 8 millions de Chiliens, 2,500,000 vivent de la terre. Ils gagnent en moyenne le tiers du salaire perçu par les ouvriers de l'industrie et le cinquième seulement de celui touché par les mineurs. Et même si les deux grandes sociétés américaines *Anacosta* et *Kennecot* qui exploitent les florissantes mines de cuivre à ciel ouvert traitent mieux leurs travailleurs que les autres industries et les grandes *haciendas*, elles devront, cependant, verser à la collectivité chilienne une part plus grande des profits qu'elles exportent aux États-Unis. Tel est, dans ses grandes lignes, le vaste programme que le nouveau président se propose de réaliser « dans la liberté et le respect des droits consacrés par la Constitution », et pour le succès duquel il demandera le renforcement de l'exécutif au détriment du parlement.

Le Chili, par l'élection d'un communiste, serait devenu, sur la côte ouest du nouveau monde, une base de la révolution marxiste autrement plus importante que Cuba. Le Brésil qui par son étendue, sa population, ses immenses ressources, est la pièce maîtresse de l'Amérique du Sud, risquait de basculer. Ce spectre est, pour le moment, écarté. Pour le moment: car la victoire de la démocratie chrétienne au Chili, sa première en Amérique latine, ne sonne pas le glas des espoirs marxistes en cette région du monde. Il faut que la collaboration économique du monde libre la rende décisive.

Luigi D'APOLLONIA.

Le métro et les vies humaines

Quand les Montréalais inaugureront leur métro, en 1966, se souviendront-ils de ceux qui y auront laissé plus que leur sueur, leur vie même? Combien de victimes, à ce moment, l'entreprise aura-t-elle faites? Le terrible accident du 11 septembre 1964 sera-t-il le dernier? Et peut-on oublier ceux et celles qui y auront perdu un époux ou un père? Et les blessés?

Pourquoi faut-il que le progrès matériel s'accompagne de tant de souffrances humaines? Sont-elles vraiment inévitables? Un accident est un accident. Mais combien y a-t-il de véritables accidents? Sans vouloir, et sans pouvoir, désigner des responsables, ne peut-on se demander si tous les règlements relatifs aux explosifs et à la construction souterraine ont été observés? si, au delà

des strictes exigences réglementaires, on a pris les précautions raisonnables? Les règlements eux-mêmes sont-ils à point? assez bien coordonnés entre eux? Quand ont-ils été révisés la dernière fois? Y a-t-il une surveillance suffisante? Ne relève-t-elle pas de trop de juridictions différentes?

Le lecteur croira peut-être que le problème ne le concerne pas. Il nous concerne tous. Les morts et les blessés sont nos frères; et ils sont morts ou ils ont subi leurs blessures en travaillant pour nous. De plus, nous contribuons tous, pour notre part, à créer le climat social qui entraîne à observer les nombreux règlements de la vie et du travail en commun, ou à les négliger; nous agissons par esprit civique ou par paresse, par souci de justice et de charité ou par appétit d'un profit toujours plus grand. Enfin, à titre de citoyens, nous exerçons des pressions sur les autorités, les poussant à s'occuper surtout des choses qui nous plaisent et qui nous favorisent ou des obligations essentielles qu'a toute société envers ses membres.

Les récentes victimes du métro de Montréal, comme tant d'autres avant elles, à Manicouagan, à Chute-des-Passes et ailleurs, nous laisseront-elles bientôt dans un confortable oubli ou nous apprendront-elles davantage, à chacun dans sa sphère — gouvernants, employeurs, ouvriers, citoyens —, nos responsabilités envers nos frères, dans la solidarité qui nous unit?

Gérard HÉBERT.

La grande réconciliation !

Porté par un élan irénique, une certaine gauche européenne fait instamment appel auprès des États-Unis afin qu'ils ramènent la paix, l'unité et la concorde au sein du camp communiste. Le moyen, paraît-il, serait à leur portée, et tout finirait par s'arranger si les États-Unis, à l'exemple de la France, normalisaient leurs rapports diplomatiques avec la Chine et « neutralisaient » le Sud-Est asiatique. Car, raisonne-t-on, en soutenant Formose et le Sud-Est asiatique (pour combien de temps encore?) la diplomatie américaine ne peut qu'exaspérer Mao qui, poussé à bout choisit le bellicisme contre Krouchtchev accusé de révisionnisme parce qu'il craint d'être entraîné dans un conflit avec un « tigre de papier ». C'est ainsi que la cause de la paix se trouve privée des bons offices de M. Krouchtchev.

Peut-on se dire gêné par tant de lumière politique?

Compter sur Krouchtchev pour amadouer Mao, c'est supposer gratuitement que ces frères ennemis puissent se recon-

cilier. Krouchtchev n'aime pas, a-t-il dit, la parole de l'Évangile qui recommande de tendre la joue gauche. Faire de Krouchtchev un croisé de la paix, c'est surtout oublier que la « coexistence idéologique » est anathème à Moscou comme à Pékin, et que la « coexistence pacifique » est, selon la doctrine soviétique la plus officielle, un mode de combat contre le monde libre qui exclut la guerre nucléaire, Dieu merci! mais seulement pour lui préférer la propagande révolutionnaire, la subversion, les guerres dites de libération et toutes guerres profitables à l'U. R. S. S. où celle-ci n'est pas directement impliquée.

Bien entendu, certaines crises — en Asie, par exemple, — seraient plus facilement écartées si tout le mouvement communiste international obéissait aux ordres de Moscou, puisque les intérêts nationalistes et impérialistes de l'U. R. S. S. se heurtent aux intérêts nationalistes, impérialistes (et racistes) de la Chine rouge. De là à croire que la rupture historique entre Soviétiques et Chinois nuit à la paix véritable, et que le monde libre dormirait plus tranquille en face d'un monde communiste unifié non seulement dans son but mais dans sa tactique, c'est se perdre dans les chemins tortueux de la dialectique.

Chose bizarre, les mandarins qui voudraient à tout prix réconcilier Pékin et Moscou ne se préoccupent guère de mettre d'accord le Quai d'Orsay ni avec les « Anglo-Saxons » ni avec la Communauté européenne.

Faudrait-il conclure que l'entente des pays d'Europe est à leurs yeux, cause de mésentente dans le monde; la solidarité occidentale, le grand obstacle à la réconciliation générale? Voilà bien, en tout cas, ce qu'on a toujours prétendu à Moscou et à Pékin.

L. D'APOLLONIA.

Deux congrès: Nicolet, Chicoutimi

Le 4^e Congrès de Spiritualité

Du 18 au 20 août dernier, se tenait à Nicolet, sous les auspices des PP. Carmes, le 4^e Congrès de Spiritualité. Le mot « spiritualité » dans les circonstances signifiait avant tout liturgie et le thème général « Les orientations actuelles de la prière des laïcs », malgré le nombre trop minoritaire des laïcs conférenciers et congressistes, fut atteint de même par le biais de la pastorale liturgique.

Dans les perspectives de la Constitution conciliaire sur la Liturgie, un tel congrès, avec son programme, devait avoir lieu. Car on parle souvent de litur-

gie et de vie spirituelle comme s'il s'agissait de deux pôles en tension. Or, les conférences, les célébrations et les carrefours qui ont fait état des préoccupations actuelles des fidèles ont réussi une certaine synthèse. En effet les besoins sont si diversifiés qu'ils ne se laissent pas facilement définir même par la meilleure étude. Les conférences de S. Exc. Mgr A. Martin, évêque de Nicolet, des PP. Rigaud et Fontaine et de M. l'abbé G. Bélanger nous ont donné de percevoir bien clairement les solutions qu'appellent la prière nouvelle et la liturgie d'aujourd'hui.

Au bilan du congrès encore, une figure qui lui donna son tonus: le P. David Julien. Surgissant de partout à la fois, animateur de scholae difficiles et cependant concertantes, maître de chapelle tout religieux, commentateur discret et conférencier disert, directeur habile et liturgiste compétent, il unifia toutes les activités. Le congrès lui dut son équilibre entre la participation communautaire et la prière personnelle; la participation fut essentiellement communicative. Nous avons mieux compris combien la prière constitue un acte à la fois social et personnel.

Il faut signaler les « témoignages ». En premier lieu, celui de prêtres de paroisses comme les Fils de la Charité. Je les ai vus déjà à l'œuvre chez eux et, cette fois, je découvrais la source de leur dynamisme: leur vie d'équipe, avec tout ce qu'elle suppose de marche ensemble vers un but par elle défini, de joie et de soutien communautaires. Un autre grou-

pe bien courageux fut celui des jeunes filles de l'Action catholique faisant leur « révision de vie ». Elles méritent félicitations pour avoir mené à bien, en public, leur franche discussion en équipe.

Au profit des laïcs spécialement, on a soigné les célébrations; elles furent des modèles en leur genre de prière: messes, concélébration solennelle et liturgies de la Parole. Par leur qualité de recueillement et de fraternité, elles apportèrent du nouveau à beaucoup et suscitèrent une participation très active. Elles manifestèrent combien une liturgie des yeux, renouvelée et tablant sur la participation par le regard, retient les fidèles. Y aidaient sans doute les bons lecteurs, les beaux vêtements liturgiques, l'autel authentique et l'église-cathédrale si harmonieuse. Ces belles images exprimaient bien l'orientation du congrès.

Le Congrès de Liturgie

A 15 jours d'intervalle, suivit à Chicoutimi le Congrès de Liturgie organisé par la Commission sacerdotale nationale de Pastorale liturgique sur la liturgie de la Parole.

Le nombre des inscriptions (1500), le prestige des conférenciers, le caractère engagé des sujets présentés annonçaient le succès obtenu.

Quoique plus populaire, le congrès de Chicoutimi toucha des questions sérieuses. On y traita d'abord de la Parole de Dieu dans l'économie du salut pour aboutir à son actualisation dans la messe. Dans le cadre de celle-ci, on détailla

bien sa structure et sa place dans la réforme en cours; on précisa utilement ses relations avec la proclamation, la catéchèse, le chant et l'architecture des églises. Les conférenciers abordèrent avec compétence ces sujets complexes dans leur réalité concrète.

Que retiendrons-nous du congrès? Moins peut-être le souvenir des célébrations, qui auraient dû idéalement illustrer ou appuyer les modèles exposés dans les conférences, que la présentation aux participants de la valeur efficace de la Parole et de ses multiples avantages pastoraux. Il nous restera aussi, cette découverte (aux pasteurs surtout) que la connaissance de la Bible et son utilisation doivent se renouveler, car les fidèles n'y comprennent guère encore grand-chose. Le congrès doit donc, pour atteindre pleinement son but, donner à chacun des participants un esprit d'initiative créatrice qui lui fasse prolonger dans la vie de prière la liturgie de la Parole.

Dans la vie de l'Église, au Canada français, des congrès comme ceux-ci contribuent à manifester la jeunesse de la liturgie qui efface l'illusion du temps et nous replonge dans le printemps éternel. Comme le disait, à Nicolet, le R. P. Dominique-de-Saint-Joseph, ne sont-ils pas des occasions propres à nous donner de l'avance pour ne pas être en retard?

Marcel DUPUIS, S. J.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

Les livres

Xavier DE CHALENDAR, ptre: **Tu aimeras**. Coll. « Jalons ». — Paris (18, rue du Saint-Gothard), Fayard, 1962, 127 pp., 19,5 cm.

SOUS LE SIGNE DE L'ÉQUERRE (pp. 7-10, 107-108), l'A. explique les liens qui unissent le Père créateur à son Fils sauveur et, par lui, en lui, à tous les hommes. A notre tour, aimés du Père dans l'Église, corps vivant du Fils, nous devons nous aimer du même amour qu'a le Père pour son Fils et celui-ci pour nous. Schéma simple et fécond, qui résume la foi, les œuvres, l'histoire. L'A. montre pourquoi il y a un commandement d'aimer, qui est le prochain, comment l'aimer en fait, et Dieu de même, par le service, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, le travail, la justice. Vrai Dieu, le Christ révèle le Dieu-Amour. Vrai homme, chef, modèle et sauveur, il enseigne de bouche et d'action la voie de l'amour-charité qui vainc le mal, le péché. En et par chacun de nous, son Église achève le même salut. Notre charité consiste donc à recevoir et à donner la

vérité, la grâce, la paix et l'unité, « pour l'amour de Dieu » (l'A. commente fort bien cette formule, en conclusion). Opuscule facile à lire, qui provoque la réflexion et suggère d'utiles retours sur soi.

Joseph D'ANJOU.

Chanoine Jacques LECLERCQ: **Saisir la vie à pleines mains**. *Traité de morale*. — Tournai (Montréal, 308 est, rue Sherbrooke), Casterman, 1962 (2^e édit.), 287 pp., 21 cm.

LA SUPERFICIALITÉ que certains reprochent à l'A., celui-ci en attribue l'impression à son souci de clarté (p. 13). Il a raison. Mais en titrant *Saisir la vie à pleines mains* un « traité de morale », il vise le peuple cultivé, non les spécialistes; et sa démarche, son style conviennent à sa visée. On lit alors un essai, non un traité. Superficiel? Oui, dans la mesure où l'A. effleure des problèmes essentiels qu'il a développés ailleurs (c'est son excuse); non, car il apporte des analyses pénétrantes et d'heu-

reuses précisions, par exemple, dans les chapitres II (Morale-sagesse et morale-code) et VI (Morale et société). Dans les autres, il étudie comment se pose le problème moral (I), l'impératif moral (III), les chemins de la morale (IV), les valeurs morales (VI). La morale, répète-t-il, enseigne et suscite la sagesse, amour du bien pour lui-même; le sage est non conformiste par dépassement de la moralité commune. L'A. distingue, sans les opposer, morale et religion, morale naturelle et morale révélée; les croyants, sauf les saints, n'ont guère commencé à pratiquer la sagesse évangélique; l'athéisme rend impossible l'entraide universelle; la pseudo-morale sociologique, codification de faits et non règle du bien, ne vaut rien, mais exerce une influence énorme sur la masse, plus encline à subir un code qu'à vivre d'une sagesse. Indulgents en tout domaine, l'Église et ses théologiens ne transigent pas lorsqu'il s'agit de la chasteté (ici, l'A. ne dit pas pourquoi); optimisme et pessimisme s'harmonisent dans la morale chrétienne, le premier l'emportant, malgré la place capitale qu'y tiennent la souffrance et le péché. Ces thèmes et bien d'autres offrent à l'amateur matière à réflexion profonde, au spécialiste la chance de lire des aperçus vivants et nuancés.

Joseph D'ANJOU.

Thomas MERTON: **Nouvelles Semences de contemplation, I.** Traduit de l'américain par Marie Tadié. — Paris, Editions du Seuil, 1963, 222 pp., 18,5 cm.

LA MEILLEURE CRITIQUE de cet ouvrage se trouve dans la préface rédigée par l'A. lui-même. Déjà, la première version de ce volume avait connu un succès prodigieux; elle fut traduite en douze langues et reconnue un grand classique spirituel. La deuxième version lui donne une dimension élargie, une physionomie nouvelle qui l'enrichit encore. Il y est toujours question de la vie contemplative, de ses conditions, des dangers qui la guettent, des degrés qui la marquent; mais l'A., fort d'une expérience accrue dans la direction des autres, y apporte des éléments inédits, surtout en ce qui concerne la vie contemplative dans le monde moderne. Il ne prétend pas enseigner cette voie spirituelle où Dieu seul peut introduire, mais aider à en apprécier l'importance et la qualité. Les âmes, appelées à s'engager dans ce chemin, seront les premières à bénéficier de ces chapitres lumineux; celles qui sont dans l'action y puiseront aussi plus d'une leçon utile à leur vie spirituelle et au rayonnement de leur apostolat. L'A. a son franc parler et montre clairement que nous ne devons pas nous laisser séduire par les apparences de ce monde, mais nous attacher à Dieu, nous identifier à Lui, dans le pur amour. Nous vivons trop au niveau de notre moi extérieur et superficiel, sans accéder à notre moi intérieur et profond qui, seul, nous donnera, avec la grâce divine, l'expérience de Dieu. Un livre qu'il ne faut pas parcourir distraitement, mais méditer lentement, chapitre par chapitre, dans le recueillement et la paix.

Jean-Paul LABELLE.
Maison Bellarmin.

Saint CYRILLE de Jérusalem: **Catéchèses baptismales et mystagogiques** traduites et présentées par le chanoine J. Bovet, coll. « Les écrits des saints », série « Textes complets ». — Namur (Belgique), Ed. du Soleil levant, 1962, 556 pp., 17,5 cm.

EN PROFOND ACCORD avec les préoccupations actuelles de la pastorale catéchétique, les *Catéchèses* de saint Cyrille peuvent aujourd'hui encore féconder la réflexion, orienter les recherches et les réalisations pratiques. Aussi la nouvelle traduction des vingt-trois catéchèses de Cyrille de Jérusalem, que présente le chanoine Bovet, sera-t-elle accueillie avec joie (la der-

nière traduction française complète remontant à 1844), en attendant une édition critique, qui pourrait d'ailleurs aisément présenter un texte français plus élégant.

Les catéchèses baptismales (1-18) visent à transmettre l'intelligence qu'a l'Eglise de sa foi, dans le cadre même du *credo*, symbole officiel de la foi de l'Eglise, qui contient moins un ensemble de vérités dogmatiques que l'histoire du salut réalisé par Dieu au bénéfice de l'homme; c'est précisément dans ce salut que le catéchumène est appelé à entrer historiquement par son baptême. Les catéchèses dites « mystagogiques » (19-23) complètent l'enseignement du *credo* en faisant connaître à l'initié (i. e. au baptisé, confirmé, qui a déjà pris part à l'Eucharistie) la réalité mystérieuse des sacrements, qui rendent possible l'agir chrétien en insérant l'homme dans l'histoire du salut, en le greffant sur le Christ. Ces catéchèses, prononcées au cours du carême et de la semaine pascale de l'an 348, s'inscrivaient dans l'antique institution du catéchuménat des adultes, dont elles faisaient franchir les dernières étapes. On aurait souhaité que la brève introduction de l'A. en fasse davantage état: notre époque connaît la restauration, en divers milieux, d'un catéchuménat des adultes et les réalisations anciennes pourraient sans doute éclairer les pasteurs d'aujourd'hui dans leurs efforts. L'Eglise du quatrième siècle — on en voit la trace dans l'œuvre de Cyrille — a senti la nécessité d'une action pastorale à la fois progressive et concertée; les recherches catéchétiques les plus fécondes aujourd'hui en retrouvent les intuitions et orientations maîtresses. C'est peut-être dans cette direction qu'on aura chance de trouver une solution valable à la « crise de la foi » chez les jeunes (et les moins jeunes) du XX^e siècle, à laquelle correspond la « crise de l'enseignement religieux ».

Guy BOURGEOULT.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

Saint Thomas MORE: **Lettre à Dorp, La supplication des âmes.** Textes traduits et présentés par Germain Marc'Hadour. — Namur, Les Editions du Soleil levant, 1962, 278 pp., 17 cm.

A PART *l'Utopie*, peu d'écrits de saint Thomas More (ou Morus) sont connus. Les deux opuscules que présente Germain Marc'Hadour paraissent en français pour la première fois. Le premier est une défense d'Erasmus contre des théologiens qui s'enli-

saient dans des « questionnettes » de scolastique et de casuistique et critiquaient à prément les travaux de théologie positive et de linguistique du grand humaniste.

Le second est une réponse au luthérien Tyndale qui, dans la *Supplication des mendiants*, niait l'existence du purgatoire et demandait à Henri VIII de chasser d'Angleterre tout le clergé catholique qui, sous prétexte de soulager les âmes du purgatoire, drainait des sommes qui auraient pu faire vivre tous les mendiants du royaume.

L'élégante traduction de ces deux écrits met en valeur la verve et la logique du brillant avocat qui, dix ans plus tard, préféra le martyre au schisme où Henri VIII entraînait son peuple. La préface et les notes qui éclairent le texte révèlent, chez le traducteur, une connaissance étendue de l'Angleterre au début du XVI^e siècle.

Adélar DUGRÉ.

Noviciat des Jésuites, Saint-Jérôme.

Henri SAMSON, S. J.: **L'Homme de chair devant Dieu.** — Montréal, les Editions Bellarmin, 1964, 276 pp., 21,5 cm.

POURSUIVANT ses *Propos spirituels d'un psychiatre*, l'A. nous présente les réflexions qu'il a exposées à l'époque de l'Avent en diverses rencontres à ses collaborateurs: psychiatres, psychothérapeutes, travailleurs sociaux, éducateurs, religieux et laïcs. Les *Propos* fixaient notre réflexion sur l'Ascension; *L'Homme de chair* médite la descente de Dieu parmi nous, l'Incarnation. Ce nouvel ouvrage est sûrement digne du premier si même il ne le dépasse.

Il a pour objet la donnée la plus riche et la plus émouvante: l'homme même en toute sa dimension, tel que nous sommes, tel qu'est devenu le Verbe fait chair et tel que nous devenons nous-mêmes par notre rencontre avec Dieu en Jésus-Christ. De façon assez libre et cependant secrètement structurée, sept chapitres reprennent sous divers aspects la donnée: La chair, lieu des rencontres... Les diverses réponses de l'homme de chair à Dieu, à la Parole qui est Lui-même. Nos besoins de Dieu éclairés par les oraisons de l'Avent. L'Eglise qui est le Christ continué, et nous; enfin, l'homme de chair et sa vocation de louange. Même si on ne perçoit pas toujours nettement la progression et la vue d'ensemble, l'unité profonde subsiste née de l'objet unique contemplé, l'Incarnation, et de la qualité du regard toujours la même. C'est en effet un regard privilégié que ce

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SENÉCAL

Comptables agréés

Hector Lavallée, C. A.
Roger Lyonnais, C. A.
Jean Lussier, C. A.
René Senécal, C. A.
Maurice Saint-Louis, C. A.
Marcel Demers, C. A.
Paul Hébert, C. A., Syndic

Romain Bédard, C. A.
Lionel Gascon, C. A.
Paul Noiseux, C. A.
Pierre Bédard, LL. L., C. A.
David Crockett, C. A.
André Lussier, C. A.

TROIS-RIVIÈRES

215, rue SAINT-JACQUES, MONTREAL

Tél. : 849-7791

SHERBROOKE

Prière d'envoyer ce coupon à: MONTREAL TRUST
777 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P.Q. MRL

Veuillez indiquer ici vos:

NOM _____

ADRESSE _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____ VILLE _____

Je désire recevoir, GRATIS, votre brochure en français intitulée
"Comment garder votre entreprise dans votre famille".

Comment le Montreal Trust aidera votre famille à garder le contrôle de votre entreprise

Quand vous ne serez plus, qu'advient-il de l'entreprise à laquelle vous aurez consacré une vie de travail et de succès? Vos héritiers seront-ils pris de court et forcés par les circonstances à vendre votre affaire à de parfaits étrangers?

Dans tous les cas vous pouvez faire confiance au Montreal Trust de protéger les intérêts de votre entreprise et ceux de votre famille. Comment cela?

Le Montreal Trust emploie les services de spécialistes en matières fiscales. Avant que se présente l'éventualité d'une succession ils établiront, en fonction des lois actuelles, la procédure la plus avantageuse qui permettra à votre famille de garder le contrôle de votre entreprise.

Ainsi par exemple, provision sera faite pour le paiement des droits et impôts sur votre succession. Précaution essentielle, car nombre d'entreprises, placées dans l'obligation de verser au Trésor public des sommes importantes, se sont vu obligées de faire appel à une aide extérieure qui s'est montrée coûteuse. Les spécialistes en matières fiscales du Montreal Trust sont à vos côtés pour éviter de pareilles situations—

Il ne sont pas les seuls. Le Montreal Trust met à votre disposition des économistes, des spécialistes en questions boursières, et des experts en problèmes immobiliers.

Nombre de ces experts sont des Canadiens-Français. Ils ont donc une connaissance toute particulière de vos problèmes. Vous serez heureux de leur avoir fait confiance.

Le Montreal Trust combine de vastes connaissances avec le souci du détail et un soin particulier de l'intérêt de chacun de ses clients. Mais avant même de lui confier le soin de vos intérêts, nous vous suggérons de demander une brochure qui vous renseignera pleinement, en remplissant le coupon ci-dessus.



Montreal Trust

regard de prêtre médecin et psychiatre; aiguisé et formé par les techniques les plus à jour, ajusté surtout dans l'harmonie d'une foi qui intègre tous les savoirs et toute l'expérience. Ainsi dans ce jugement: « Il ne faut pas céder à la tentation de voir du pathologique partout. Si telle personne a une religion encore très imparfaite, mais la seule qu'elle puisse pratiquer, il serait téméraire, au point de vue psychologique de substituer le vide aux pratiques parfois superstitieuses. Ce serait détruire plutôt que construire.

« Il est possible que le thérapeute constate du pathologique, dans telle ou telle manifestation de son patient, ou même dans certaines pratiques religieuses un peu compulsives et plutôt déterminées par la crainte que par l'amour. Mais, actuellement, le sujet vit dans la crainte. Il est mû par compulsion, et il sert Dieu avec la religion qu'il peut, avec la personnalité qu'il a, malgré tout, acquise. Défaire ses gestes très imparfaits de glorification de Dieu pour ne rien mettre à la place serait, en quelque sorte, une profanation, une atteinte à sa personnalité. Dieu a peut-être moins d'exigences que nous, dans ce que nous considérons « normal » (pp. 118-119). Enfin ces méditations ont un accent profondément humain. L'A. s'y exprime avec simplicité et vigueur, parfois avec négligence, souvent avec splendeur, dans une forme qui aboutit au poème naissant. L'accent religieux partout diffus donne à l'ensemble son timbre, sa résonance, sa qualité spirituelle. Ce livre rapproche de Dieu, nourrit de Dieu. A peine l'a-t-on refermé qu'on a le goût de le reprendre. Un beau et bon livre.

Georges ROBITAILLE.

Séraphin MARION: **L'Acte de Québec, concession magnanime ou intéressée?** — Montréal, Editions des Dix, 1963, 32 pp.

Extrait du *Cahier des Dix*, n° 28, 1963. Etude historique très intéressante à lire. La thèse de l'A. se résume ainsi: « Ce sont les difficultés de l'Angleterre qui, au lendemain de la conquête, servirent magnifiquement et par ricochet la cause du Canada français. Il serait puéril de savoir gré aux autorités britanniques, à Londres comme à Québec, de bienfaits octroyés, en somme, par une Providence tutélaire. »

Pierre LEVERT: **L'Eglise catholique en Pologne.** — Paris, Editions du Centurion, 1962, 173 pp., 18 cm.

PIERRE LEVERT est allé en Pologne pour affaires et pour reprendre contact avec ses vieux compagnons de baigne. Il en revint avec ce livre qui mérite mieux qu'un court compte rendu. L'Eglise de Pologne est « une Eglise bruyante et militante qui ne cesse de protester, de réclamer, de... rechigner. Nous voudrions que les catholiques de l'Occident nous aident à faire plus de bruit. » (P. 23.) D'un côté, l'Eglise avec le peuple, de l'autre, un régime de dictature qui s'appuie sur la force étrangère. « Vous n'imaginez pas comme on se serre les coudes dans nos paroisses ouvrières ou rurales. C'est évidemment assez gênant pour un régime populaire d'être vilipendé par le peuple. » (28.)

« Les exactions fiscales au service d'un régime athée » remplissent le chapitre III (30-37). C'est le « brigandage légalisé » (31). Depuis le 21 août 1961, l'enseignement reli-

gieux ne peut se donner que « dans les églises et les édifices ecclésiastiques » et « les programmes de l'enseignement religieux seront soumis à l'approbation et au contrôle du gouvernement » (49). La perversion de la jeunesse par la boisson et l'immoralité s'accroît avec la connivence, la collaboration, et l'appui judiciaire du gouvernement. « Ce n'est pas encore le Vendredi saint, mais je puis vous assurer que les évêques, les prêtres polonais vivent en permanence dans le mystère de la sainte Agonie. » (67.)

On juge sévèrement les catholiques étrangers qui cherchent en Pologne la preuve que l'Eglise peut coexister avec le communisme. Il y a quelques prêtres (une centaine, peut-être, frappés de sanctions canoniques ou victimes de chantage) dans une Eglise nationale, fondée en opposition à la hiérarchie. Pour la plupart, il s'agit de gagne-pain difficilement remplaçable (76). Leur propagande, pointée sur l'étranger, ne prêche plus le marxisme universellement exécuté. Elle oppose le *catholicisme fermé* au *catholicisme ouvert*, une lutte « de bon aloi » contre le *cléricalisme* et l'*obscurantisme* pour *promouvoir* « un mouvement catholique éclairé », « comme en France » (87). En somme « pour les tenants du laïcisme (il n'est plus question d'athéisme), les intégristes sont à la base de tous les malentendus » (68). La sainte Vierge, évidemment, est en butte aux attaques. « Le culte marial en Pologne risque de devenir une hérésie. » (91.) Telle est l'idée de Wieslaw Makowski qui s'est donné mission de faire entendre raison à une « hiérarchie intégriste et rétrograde » (95). Pauvres intellectuels! C'est le prix qu'ils payent pour leurs tournées de conférences à l'étranger, l'hospitalité d'une maison d'édition, le visa de la censure, des honoires convenables, etc. Il est souvent question en Pologne de radis: *blanc dedans, rouge dehors*. Le rouge, hélas, éclate aux yeux. Dieu seul voit l'intérieur du radis. Mais il faut voir avec quel élan la jeunesse intellectuelle laïque et cléricale étudie sa théologie (103-104).

Affamée, persécutée, l'Eglise polonaise écrit une des pages les plus glorieuses de son histoire millénaire. Lisez le livre de Pierre Levert: c'est une épopée!

Joseph LEDIT.

Jean ONIMUS: **Face au monde actuel.** — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1962, 268 pp., 19.5 cm. Prix: 135 fr. b.

LUCIDITÉ qui dissèque, isole et désespère, l'impudicité qui accueille le mystère et en découvre la transparence: l'A. étudie cette opposition entre le puritanisme athée, propre à notre siècle, et l'aspiration religieuse des âmes les plus hautes qu'on y rencontre. Lisez cet essai, un des plus pénétrants que je connaisse. De Renan à Simone de Beauvoir et à Malraux, en passant par Jaurès, Huysmans, Duhamel, Sartre, Jarry et Camus, sans négliger Anouilh, Ionesco, Beckett et Michaux, l'A. analyse l'absurde égarement auquel aboutit la quête orgueilleuse (individuelle ou sociale) de la pureté sans le Christ, dont les lettres et les arts, la philosophie et la politique présentent le douloureux spectacle. Plus lucide que les champions de la lucidité fermée sur elle-même, l'A., grâce à la limpidité de la foi réfléchie, dévoile le sens d'un effort et d'un échec qui échappe aux esprits révoltés devant la « peste » contemporaine. Des vues profondes éclairent l'ambivalence

(progrès et aliénation) du monde actuel, les contradictions d'un angélisme qui divinise presque le mal par regret de l'impossible pureté, exalte l'inhumain jusqu'au crime pour éviter la honte collée à l'homme, se complait dans la saleté, voire dans la souillure infligée à l'enfance, dont la candeur offense notre âge « adulte » et déchu. Or, je ne crois pas, l'A. non plus au fond, à notre maturité. Réaction d'adolescence, répète l'A. avec raison, l'idéalisme romantique et pervers qui caractérise l'existentialisme. Nous avons à conquérir la maturité. Job, « héros de notre temps », affirme l'A. dans son dernier chapitre, en fournit le modèle. Plus proches de nous, dirais-je, chez les poètes, Marie Noël et Claudel, chez les philosophes, Blondel, Maritain et Guittou.

Joseph D'ANJOU.

Pierre VAN DER MEER DE WALCHEREN: **Journal d'un converti.** — Bruges, Desclée de Brouwer, 1962, 268 pp., 20 cm.

CE JOURNAL, parvenu à sa sixième édition, mérite d'être classé parmi les meilleurs ouvrages spirituels de notre siècle. Dès le début, cette âme, aux prises avec le doute et l'incroyance, montre qu'elle n'est pas banale. Van der Meer, poète sensible aux moindres nuances de la nature, socialiste ému par l'injustice humaine et dégoûté par la corruption des hommes, se pose les questions fondamentales sur Dieu, la destinée, le monde, le mal, la souffrance et la mort. Un contact profond avec la liturgie, un voyage en Italie, enfin, l'intervention radiieuse de Léon Bloy, devaient l'acheminer vers la vraie foi. Quels accents il trouve pour chanter l'amour de Dieu, la bonté de l'Eglise, la splendeur de l'Eucharistie et de la Vierge Marie! Ce livre non seulement éclairera la recherche des incroyants, mais il secouera notre torpore de chrétiens endormis. Le style, dans son genre, est superbe, au niveau d'un esprit et d'un cœur qui ont toujours fui la médiocrité et qui ont toujours eu soif de beauté, de vérité, d'amour, en un mot, de Dieu.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Pierre DANSEREAU: **Contradictions et biculture.** — Montréal (3411, rue Saint-Denis), Les Editions du Jour, 1964, 222 pp., 19 cm.

IL N'EST PAS FACILE d'analyser un livre de ce genre. Il s'agit d'un recueil de textes se rapportant à des sujets extrêmement variés, allant de la botanique à la religion, textes rédigés, les uns en anglais, les autres en français. Dans l'introduction, l'A. nous livre sa philosophie: « Pour moi, la vérité n'est sensible que dans le paradoxe. Je ne puis adhérer qu'à des propositions armées de leurs contradictions. Je crois en Dieu, mais je ne crois pas aux preuves rationnelles de son existence. Je crois en la bonté de l'homme, mais je ne la vois qu'enveloppée dans sa perversion. » Peut-être est-ce cette philosophie qui nous permet d'accueillir avec sympathie la plupart des remarques de l'A. sur notre système d'enseignement ainsi que sur le rôle de l'Eglise dans la province. Selon lui, « l'Eglise canadienne s'engage dans la plus grande crise de son histoire »; il le signale avec peine, en ajoutant cette observation: « Les anticléricaux de mon âge, malgré le triste ressentiment qui nous marque, ne sont pas antireligieux et croient chercher à

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social: Montréal

- INTÉGRITÉ
- EXPÉRIENCE
- EFFICACITÉ

TROIS MOTS, mais des mots dont nous connaissons la portée: des mots sur lesquels s'axe toute notre activité.

TROIS MOTS, mais des mots qui traduisent éloquemment ce que recherche le client... ce qu'il trouve chez nous.



« Où la fierté du travail bien fait est partagée par le client. »

849-4107

360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

Lalonde, Valois,
Lamarre, Valois & Associés

Ingénieurs-conseils

615, RUE BELMONT,
MONTRÉAL-3

leur manière le plus grand bien de l'Eglise. Nous sommes souvent blessés par l'indifférence des jeunes vis-à-vis de la religion et des valeurs spirituelles elles-mêmes. Ce grand vide nous paraît plus effrayant que notre révolte, que nous voulons positive. »

L'A. vit actuellement aux Etats-Unis; depuis son départ, le Québec a beaucoup changé, même la politique, même le cours classique qu'il critique si vigoureusement, même l'Eglise dont les lenteurs l'impatientent, dont certains membres l'exaspèrent, mais en qui toujours il se retrouve: « Nous voilà dans le portique, sur le parvis peut-être. Nous faisons corps avec l'Eglise. »

Richard ARÈS.

EN COLLABORATION: **L'Adoption**. Coll. « Toute la question ». — Tournai (Montréal, 308 est, rue Sherbrooke), Casterman, 1963, 153 pp., 19 cm. Prix: 50 fr. b.

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE: **Perspectives chrétiennes sur l'adoption**. Coll. « Etudes et documents ». — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1962, 239 pp., 22 cm. Prix: 15 F.

DANS LA MAJORITÉ DES PAYS, il y a plus de demandes d'adoption que d'enfants disponibles. Cela n'élimine pas les problèmes: en Amérique du Nord, sévit le trafic des bébés; partout, on doit écarter les adoptants indésirables. Le bien et les droits de l'enfant priment ceux des parents naturels ou adoptifs. On le comprend aujourd'hui. Des organismes compétents protègent les adoptés et conseillent les adoptants. Les lois évoluent de manière à secourir les enfants irréguliers sans nuire aux familles régulières. Le premier recueil susmentionné offre un bon résumé de l'histoire de l'adoption (Patrick Morvan), le récit émouvant, nuancé d'humour, qu'une mère adoptive (Catherine Clerc) fait de son expérience, un texte solide d'une assistante sociale (Marilène Clément) qui explique les deux solutions actuelles: l'adoption simple et la légitimation adoptive, enfin un aperçu des aspects psychologiques de l'adoption (D^r Bernard This).

Plus riche, plus profond, le second recueil présente des études fondées sur la

Bible, le dogme, la morale (les PP. Bouchaud, Oger, MacAvoy) et le droit (Pierre Pescatore), le dépouillement d'une enquête menée par le B. I. C. E. en dix-sept pays, avec questionnaire, réponses et commentaires (Geneviève et Jacques Druon), le témoignage pénétrant d'un couple adoptif (Germaine et Jean Verzier), des réflexions concernant l'adoption des adolescents (D^r Clément Launay) et celles de l'aumônier d'un organisme d'adoption (le P. Harvey). Ouvrage d'une haute valeur doctrinale, documentaire et spirituelle. Outre la primauté du bien et des droits de l'enfant, on y met en relief la nécessité de préparer et d'aider les adoptants; on souligne le devoir, même pour l'Etat, de subordonner les liens du sang au bien supérieur de l'éducation, qu'il s'agisse d'enfants orphelins, abandonnés ou nés hors mariage. A l'encontre des faussetés que répandent les films et les journaux, parfois même de prétendus experts, on montre (p. 61) que rarement les mères célibataires peuvent éduquer leurs enfants et qu'en recourant à l'adoption précoce (59), elles posent le geste du véritable amour maternel.

Joseph D'ANJOU.

Béregère COURTEAU-DUGAS: **Enchantements**. — Montréal, 1963, 140 pp., 19 cm.

RECUEIL de nouvelles, de contes, d'études et de fantaisies où voisinent les souvenirs de voyage et de littérature, l'amour de la peinture, des beaux paysages, des fleurs aux parfums subtils, des vieux livres aux reliures ciselées. D'autres chapitres montrent chez l'A. un intérêt éveillé pour les origines de Ville-Marie. L'A. ne manque ni de culture ni d'imagination. Elle s'exprime avec beaucoup de spontanéité et donne un tour romanesque aux intrigues qu'elle noue. Son âme vibrante s'émeut facilement devant la lumière et la beauté.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

E.-B. OSLER: **Louis Riel. Un homme à pendre**. Traduit de Rossel Vien. — Montréal (3411, rue Saint-Denis), Les Éditions du Jour, 1963, 300 pp., 18.5 cm. Prix: \$3.50.

LA CARRIÈRE MOUVEMENTÉE, la personnalité si âprement discutée et la fin tragique de Louis Riel posent encore à l'historien un défi presque insurmontable. Comment parler à froid d'un homme qui a soulevé tant de passions et qui a failli diviser le pays, d'un homme que les uns considéraient comme un héros et un saint, tandis que les autres le regardaient comme

un criminel et un hors-la-loi? L'A., ici, s'en tire honorablement. Riel, on le sent, lui est sympathique, du moins dans les débuts de sa carrière lorsqu'il négocie l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne. Parvenu aux événements de 1885, l'A., au lieu de condamner lui-même la conduite de Riel, s'efface derrière les faits et les événements, permettant ainsi au lecteur d'user de son jugement propre et de tirer lui-même les conclusions.

Un ouvrage qui se lit comme un roman et qui, loin d'accabler le chef métis, cherche visiblement à lui rendre justice. (N. B. — Une critique de l'œuvre originale anglaise a déjà paru dans *Relations* d'avril 1962, p. 111.)

Richard ARÈS.

Gommaire DYCKMANS: **Initiation au métier d'écrire. I: Bréviaire de la méthode**. — Maurice HOUARDY: **La Parole en public. Essai sur la rhétorique et l'éloquence aujourd'hui et dans le passé**. — Bruxelles (57, rue de Florence), Editions Baude, Coll. « Bien écrire et bien parler », 1961, 363 pp., 1962, 422 pp., 19.5 cm.

PROFESSEUR de sciences économiques, M. Dyckmans n'a sans doute pas eu le temps d'être bref. Son *bréviaire* présente des conseils généraux, utiles, voire nécessaires, mais exprimables en deux cents pages. Devoir d'enseigner l'art d'écrire, négligé par ceux mêmes qui l'exercent; première condition de cet exercice: l'euphorie physique; alors, au travail: non en forçant, mais suivant une discipline ferme et souple quant à l'horaire, à la solitude, à la ténacité; apprendre d'abord à penser, puis affiner sa pensée, car fond et forme coïncident; en vue de l'ouvrage à composer, fixer son sujet, se documenter aux meilleures sources, sans s'y noyer; pour bien écrire, bien lire: lentement, les livres de sa spécialité, ceux des autres domaines aussi, pour s'instruire, se distraire, en prenant modérément des notes; critiquer ses lectures avec rigueur et modestie: critique d'interprétation, de sincérité, d'exactitude; savoir prendre et rédiger des fiches et les utiliser: voilà huit chapitres sérieux et un peu lourds. L'A. y sème quantité de remarques opportunes, de citations heureuses, qu'il relie par des paraphrases académiques ou par des propos critiques, tantôt justes, tantôt hargneux.

Après un début ampoulé (pp. 13-14), M. Houardry procède avec sobriété, du moins quant à l'expression, car son développement touche aux détails, trucs et procédés qui encombraient naguère les manuels de rhétorique. Il y montre une haute estime de la parole publique, une vaste érudition et un respect délicat de tous les genres. L'éloquence est un don qui



La haute fidélité stéréophonique
à son meilleur
Grand choix de disques stéréo

**CITÉ
ÉLECTRONIQUE**

3165, rue Hochelaga
Montréal 4, 525-2551

RAPTIM CANADA Ltée
AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par: IATA, ATC
Conférences Transatlantique et Transpacifique

Pour vous servir: M. Luc GOU, directeur général,
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. Tél.: 845-7223*

Nous mettons à votre disposition nos bureaux de Raptim-Italie,
Allemagne, Belgique, France, Hollande, Argentine et Colombie.

tient à la personnalité; la rhétorique, un art qui s'apprend et se cultive. Réunies pour convaincre et persuader, elle font le bon, le grand orateur: d'Eglise, de prétoire, de tribune politique ou académique. Dans un premier « livre », l'ouvrage met en présence *l'orateur et le public*; le deuxième étudie la *technique oratoire* (fond, forme, débit); le troisième traite des *variétés oratoires* (judiciaire, sacrée, politique, académique). Suit un dernier livre (29 chapitres) qui résume *l'histoire de la parole en public*, de l'Antiquité à nos jours: nomenclature qu'animant, ici et là, une anecdote, un jugement. Consciencieux effort, mais moins adapté à notre temps que *Tu seras orateur*, de Folliet.

Joseph D'ANJOU.

Emery LE BLANC: *Les Acadiens*. — Montréal (1130 est, rue Lagauchetière), Les Editions de l'Homme, 1963, 128 pp., 20 cm.

BRÈVE PRÉSENTATION du peuple acadien par l'un de ses fils. En peu de mots, tout nous est conté: l'histoire, les premiers congrès de la renaissance acadienne, le rôle des communautés religieuses, les tendances actuelles en politique, en économique, en éducation, les positions démographiques actuelles dans chacune des provinces maritimes, etc. Décrivant, par exemple, le système scolaire dans l'île du Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse, l'A. conclut: « Son plus grand défaut (à ce système scolaire) est peut-être d'avoir été conçu et pensé en anglais par des Anglais, pour des Anglais, puis traduit. » Voilà qui résume bien une situation. Un peu plus loin, M. LeBlanc nous livre en une formule le secret de la renaissance acadienne, le secret de cette lutte incessante pour la survivance: « Dans cette lutte, il n'y a jamais de défaite: il n'y a que des victoires retardées. Cette défense des droits n'est jamais violente: elle est faite de patience et d'obstination. Vingt refus ne constituent jamais une défaite, et quand les Acadiens ont atteint un but, c'est une victoire gagnée à jamais. »

Ajoutons enfin que la préface de ce petit volume est de M. Louis Robichaud, un Acadien devenu premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Richard ARÈS.

Sven SAINDERICHIN: *Écrire en bon français... pourquoi pas?* Coll. « Formation active ». Illustrations de Jacques Faizant. — Neuilly-sur-Seine (12, rue Blaise-Pascal), Editions Hommes et Techniques, 1961, 106 pp., 21 cm. Prix: 11 F.

IL FAUDRAIT ÉCRIRE comme on parle, si on parlait parfaitement. Défauts du style oral (incohérence, remplissage, incorrection) et moyens de les éviter: savoir lire, observant et vérifiant orthographe, sens des mots; puis écrire avec abandon, sans enflure ni pédantisme, brièvement, sans purisme, avec assez de bon sens pour tourner les pièges dont on ne pourrait se déprendre: voilà les règles et suggestions que propose l'A. Excellentes. Il y joint maints exercices pratiques, des exemples de bourdes et de confusions qu'il corrige, quelques textes mal fichus qu'il récrit fort bien. Des dessins comiques illustrent cet opuscule intelligent qui vous instruit en blaguant.

Joseph D'ANJOU.

Michel CARROUGES: *Le Père de Foucauld et les Fraternités aujourd'hui*. — Paris, Editions du Centurion, 1963, 216 pp., 18 cm.

PAR CE VOLUME, nous saisissons mieux la continuité qui existe entre le Père de Foucauld et les fraternités issues de sa spiritualité. Il se divise en deux parties: une biographie de Charles de Foucauld qui retrace son itinéraire spirituel et raconte sa volonté de fonder une communauté conforme à son idéal; une histoire de l'évolution des fraternités, de 1930 à nos jours, avec leur diversité et leur souple adaptation aux milieux modernes. Chez l'un

comme chez les autres, dominent une soif de vie contemplative, une ouverture immense de charité, un grand désir de vivre la vie de Nazareth au cœur des masses parmi les pauvres de tous les pays. L'action du Saint-Esprit, et le feu dévorant de son amour, se devine à chacune des démarches de Foucauld et des fraternités. Enfin, nous ne pouvons nous empêcher d'être frappé par la manière absolument neuve avec laquelle de Foucauld renouvelle le culte du Sacré Cœur. Un livre qui, tout en sachant vulgariser, ne manque pas de profondeur.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.



Placez
à votre
portée
les
choses
que vous
désirez

BANQUE DE MONTRÉAL

de
Plan Financement

"MA BANQUE"
POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS
B de M

Familial

Groupez sous le même toit

tout le crédit dont vous avez besoin

PRÊT ÉCONOMIQUE comportant une ASSURANCE-VIE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Le Boréal Express: An 1731. An 1743. Vol. 2, nos 7 et 8. — Trois-Rivières (466, rue Bonaventure), mars et avril 1964.

On ne saurait trop recommander à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada cette œuvre fort originale dans le domaine du journalisme. Déjà le régime français s'achève et l'intérêt se soutient toujours.

Peter MICHAELS: **Australie.** — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1964, 192 pp.

Présentation de l'Australie avec abondance de photos sur un ton humoristique, dont voici un exemple: « Un hôtel australien n'est pas fait principalement pour recevoir des voyageurs. C'est un établissement de repos pour le personnel, et vous êtes instamment prié de ne rien faire qui puisse le déranger. »

Pierre-Louis GUYE: **Ligue suisse des locataires.** — Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1963, 64 pp.

Bref exposé d'un projet d'une Ligue suisse des locataires en vue de rendre obligatoire « la construction de logements rationnels bien adaptés à la condition humaine ».

Temps libre. Loisirs et éducation, n° 1, janvier 1964. — Paris (31, rue de Fleurus).

Nouvelle revue qui veut informer sur la place et l'importance du « temps libre » dans la vie des moins de 15 ans, et rendre éducatifs leurs loisirs collectifs et individuels.

Relevé des ciné-clubs au Canada français. — Montréal (315 est, rue de Montigny), Office catholique national des Techniques de diffusion, 1963, 36 pp.

Statistiques à connaître sur l'état présent des ciné-clubs au Canada français.

Rolande LACERTE: **Les Aventures de Kilucru et L'Etoile chance.** — Montréal, Editions Beauchemin, 1963, 44 pp.

Deux contes illustrés pour enfants.

Collection « Belle-humeur »

François TULOUP: **Surcouf.** — Paris (76 bis, rue des Saints-Pères), Desclée de Brouwer, 1964, 150 pp.

Récit des aventures extraordinaires du corsaire français Surcouf.

Chanoine P. THÔNE: **La Mère de Miséricorde.** — Abbé Léon ARENDT: **Vers le bonheur.** — Château-Richer, Qué., Editions de Marie-Médiatrice, 1964, 110 et 80 pp.

La première brochure a pour sous-titre « Elévations sur la Bonté médiatrice et secourable de Marie »; elle comporte aussi un chapitre sur « Le fait de Pellevoisin » ou des apparitions de la Vierge en cette localité au cours de l'année 1876. La seconde brochure expose en quoi doit consister le vrai bonheur pour le chrétien.

Fernand CHAMPAGNE: **Télé-visions à sens unique.** — Montréal (1130 est, rue Lagachetière), Les Editions de l'Homme, 1964, 124 pp.

Considérations sur la civilisation actuelle, en particulier sur le bruit qui apeure l'homme, sur le gigantisme anonyme qui rend l'homme impersonnel et sur le rôle joué par la télévision depuis son apparition parmi nous.

Juliette GOUBLET: **Raoul Follereau, pourquoi? Le sens d'une vie.** — Paris, Editions Spes, 1964, 64 pp.

Essai d'explication d'une vie extraordinaire: celle de Raoul Follereau consacrée au service des lépreux. Deux phrases à retenir de cet homme: « La civilisation, c'est de s'aimer », et « la seule façon d'être riche, c'est de donner ».

Cahiers Laënnec: Le travail d'équipe en médecine (mars 1963), **Le prix d'une vie humaine** (juin 1963). — Paris (12, rue d'Assas), P. Lethielleux, 1963.

Deux numéros spéciaux, le premier intéressant particulièrement les médecins, le second, patients et médecins.

Collection « Feuillet de spiritualité »

Karl ADAM: **Foi et Amour.** — Paris, Editions Fleurus, 1964, 62 pp.

Brochure développant cette idée que le christianisme est une religion d'amour.

Cahiers Laënnec: L'Euthanasie. — Paris (10, rue Cassette), Lethielleux, décembre 1963.

Numéro spécial. Quelques titres: « L'euthanasie et le mystère de l'homme », « Le problème légal et juridique », « Le sens de la souffrance et de la mort », etc.

EN COLLABORATION: **Justice pour les minorités scolaires au Canada.** — Québec (430, chemin Sainte-Foy), Comité des Conférences Bardy, 1964, 60 pp.

Six conférences prononcées à l'occasion d'un colloque sur le sort et l'avenir de nos minorités françaises. Voici les titres: « Justice pour les minorités françaises » (Séraphin Marion), « La situation de la minorité française de la Colombie » (Gérald Moreau), « La situation scolaire au Manitoba » (Raymond Bernier), « Le problème du français et les écoles séparées en Ontario » (Ernest Desormeaux), « La situation scolaire chez nos frères acadiens » (J.-Alexandre Savoie), « Le Québec, un exemple aux autres provinces » (Lewis Seale).

Collection « Le temps qui court »

Solange THIERRY: **Les Khmers.** — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1964, 192 pp.

Sur ce peuple très peu connu ainsi que sur la civilisation d'Angkor, au Cambodge, voici un ouvrage très instructif et même passionnant à lire.

Jean PLUMYÈNE: **Pétain.** — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1964, 192 pp.

Biographie illustrée du maréchal Pétain. Les Canadiens français seront sans doute surpris d'y lire le passage suivant: « De tous les pays du monde, c'est le Canada qui est le plus cher au cœur du Maréchal... Les Canadiens français ne maintiennent-ils pas... cette archaïque francité que le pétainisme ambitionne de restaurer en France? » (P. 150.)

« Le temple de la lumière »



Pour vos ampoules
tubes fluorescents
et
fournitures électriques

BEN BÉLAND, prés.
JEAN BÉLAND, Ing. P.,
secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal 274-2465*

Collège et Famille

Revue d'éducation

- Unique en son genre au Canada français.
- Le numéro spécial d'avril-juin 1964 sur LA JEUNESSE ÉTUDIANTE DU QUÉBEC a eu un grand retentissement.
- Paraît cinq fois l'an : en février, avril, juin, octobre et décembre.
- Prix de l'abonnement : \$3 par année.

8100, boulevard Saint-Laurent — Montréal-11

marabout Collections



LE LIVRE DE L'AN 2000

UNE TECHNIQUE RÉVOLUTIONNAIRE LE PHOTOSCOPE

VOLUMES DE 140 PAGES, SUR
PAPIER SPECIAL, ENTIÈREMENT
ILLUSTRES DE DOCUMENTS
PHOTOGRAPHIQUES

FORMAT : 18 x 11,5 cm.

DEUX TITRES PAR MOIS.

\$ 1,50

LE PHOTOSCOPE.

- l'adoption du format Marabout
 - l'utilisation optimum de l'espace
 - l'emploi de cadrages et de gros-plans inhabituels
- vous donnent, à distance normale de lecture, une vision panoramique géante.

(Prix suggéré)

UN NOUVEAU LANGAGE.

Le mariage parfait du texte et de l'illustration est enfin conclu. Devenus indissociables et se mettant en valeur l'un l'autre, le mot et l'image combinés créent un mode d'expression nouveau, adapté aux tendances les plus modernes de notre "civilisation de l'image".

DES COLLABORATEURS PRESTIGIEUX.

Président de "l'Association des Gens d'Images", pionnier du langage photographique, ALBERT PLECY assume la direction de la collection. Il s'est assuré la collaboration des plus grands photographes du moment et des écrivains les plus réputés.

DES LIVRES DE GRANDE CLASSE.

Le papier spécial des volumes, les techniques de mise en page, de retouche photographique et d'impression les plus modernes, garantissent la qualité de ces livres de poche révolutionnaires. Marabout Scope s'adresse autant aux amateurs de beaux livres qu'aux lecteurs habituels.



Distributeur général pour les Amériques : D. KASAN - 226, Est, Christophe Colomb, QUEBEC P. Q.



CIGARETTES
"EXPORT"
 BOUT UNI OU FILTRE

L'ÉCOLE CANADIENNE D'ÉLECTRICITÉ

Fondée en 1924

Se spécialise dans l'enseignement de l'Électricité - l'Électronique
 la Radio - la Télévision - le Radar - Micro-ondes, etc.

Des cours qui offrent un avenir enviable et dont les possibilités
 sont illimitées.

L'École canadienne d'Électricité

est membre honoraire
 de

L'Association professionnelle des Électroniciens

Les cours sont donnés le jour et le soir ou par correspondance
 si désiré.

Catalogue envoyé gratuitement sur demande.

Georges Thomas Maniate

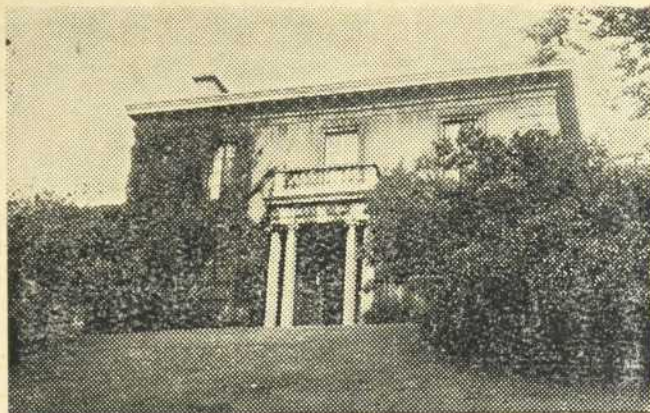
Directeur général

1231 OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE
 bureau 232 — Montréal — Tél. : 845-6792

OUVRAGES REÇUS

- ARON, Robert: **Nouveaux grands dossiers de l'histoire contemporaine.** Librairie académique Perrin. — Montréal, Le Cercle du livre de France, 1964, 253 pp.
- BAUX, Raymond: **Être de fer. Poèmes.** — Montréal, Editions du Lys, 1964.
- BUIES, Arthur: **La Lanterne.** Textes choisis et commentés par Marcel-A. Gagnon. — Montréal, Les Editions de l'Homme, 1964, 255 pp.
- CARRÉ, A.-M.: **Le Pater dans nos vies.** — Paris, Les Editions du Cerf, 1964, 185 pp.
- DE BUISSERET, I.: **Kotikoti. Roman.** — Montréal, Beauchemin, 1963, 107 pp.
- DHEILLY, J.: **Dictionnaire biblique.** — Tournai, Desclée, 1960, 14 cartes ou tableaux.
- DOOLEY, Tom: **Le Journal du docteur T. D.,** Trad. F. Weyergans. — Tournai, Casterman, 1964, 339 pp.
- EN COLLABORATION: **Chrétiens dans l'univers.** Coll. « Eglise vivante ». — Tournai, Desclée, 1964, 229 pp.
- EN COLLABORATION: **Class of '84.** Tenth Winter Conference. — Toronto, Canadian Institute of Public Affairs, University of Toronto, 1964, 48 pp.
- KATCHA, Vahé: **Se réveiller démon. Roman.** Librairie Plon. — Montréal, Cercle du livre de France, 1964, 158 pp.
- LANCTÔT, Gustave: **Histoire du Canada,** 3^e éd. revue et révisée. I, II, III. — Montréal, Beauchemin, 1962, 1963, 1964; 400 370 et 405 pp.
- LE PRESBYTÈRE, J., et VAN ROY, F.: **En avant sur la route claire.** Coll. « Adolescent, qui es-tu? » — Tournai, Casterman, 1964, 192 pp.
- MAILLET, Andrée: **Le lendemain n'est pas sans amour. Contes et récits.** — Montréal, Beauchemin, 1963, 209 pp.
- MERTON, Thomas: **La Révolution noire.** Trad. Marie Tadié. — Tournai, Casterman, 1964, 125 pp.
- MINGUET, Philippe: **L'Art dans l'histoire.** — Tournai, Casterman, 1964, 294 pp.
- MORET, Jeanne: **Le Père Lhande, pionnier du Christ dans la banlieue et à la radio.** — Paris, Beauchesne, 1964, 199 pp.
- PALLASCIO-MORIN, Ernest: **Pleins feux sur l'homme.** Coll. « Poésie canadienne », 4. — Montréal, Déom, 1963, 68 pp.
- PARSONS, Clarence R.: **Vision plastique de C. F. Ramuz.** — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964, 117 pp.
- PETITES SOEURS DE L'ASSOMPTION: **Dix ans d'expérience missionnaire en milieu ouvrier. Témoignages.** Coll. « Expériences pastorales ». — Paris, Fleurus, 1964, 112 pp.
- RANQUET, Jean-Gabriel, O. P.: **J'espère en Jésus-Christ.** Coll. « Vie et prière ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 206 pp.
- ROBERT, Guy: **Et le soleil a chaviré.** Coll. « Poésie canadienne », 2. — Montréal, Déom, 1963, 56 pp.
- ROGUET, A.-M.: **Le Pain de la parole, 2: La vie sacramentelle.** Coll. « L'esprit liturgique », 19. — Paris, Les Editions du Cerf, 1964, 143 pp.
- ROLAND, Danielle: **Marie Bonpain.** — Paris, Tournai, Casterman, 1963, 201 pp.
- ROUSSAN, Jacques de: **Éternités humaines.** Coll. « Poésie canadienne », 3. — Montréal, Déom, 1963, 53 pp.
- SAINT-BARTHÉLEMY, Anne: **Lettres et écrits spirituels.** Présentés par Pierre Serouet, O. C. D. Coll. « Présence du Carmel ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 199 pp.
- SAINTE-MARIE-ELEUTHÈRE, Sœur, C. N. D.: **La Mère dans le roman canadien-français.** Coll. « Vie des lettres canadiennes », I. — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964, 214 pp.
- SAINT HILAIRE de Poitiers: **De Trinitate et Ouvrages exégétiques.** Coll. « Les écrits des saints ». — Namur, Les Editions du Soleil levant, 1964, 187 pp.
- SAINT THOMAS D'AQUIN: **Les Origines de l'homme. Somme théologique, Ia, qq. 90-102.** Traduction par A. Parfoot, O. P. — Paris, Tournai, Rome, Les Editions du Cerf, Desclée et Cie, 1963, 465 pp.
- SCHALLÜCK, Paul: **La Nasse. Roman.** Texte français et préface de Jacques Delpeyrou. — Tournai, Casterman, 1964, 181 pp.
- SCHNACKENBURG, Rudolf: **L'Église dans le Nouveau Testament.** Trad. R.-L. Œschlin. Coll. « Unam sanctam ». — Paris, 1964, Les Editions du Cerf, 1964, 220 pp.

Académie Michèle Provost



1^{er} CYCLE

du jardin d'enfants à la 7^e année
4005, chemin de la Côte-des-Neiges



2^e CYCLE

de la 6^e classique à la Philosophie
3219, le Boulevard, Westmount

Notre collège est un collège mixte, catholique et d'enseignement français

Reconnu par le Département de l'Instruction publique
Octroi du Gouvernement provincial de \$200.00 — Pensionnaires, demi-pensionnaires et externes

9 3 1 - 1 5 9 6

Ecclesiam suam

Le numéro 137 de la collection des « Actes pontificaux » contient le texte complet de l'importante encyclique de Paul VI.

- Brochure de belle venue
- Caractères agréables
- Présentation de l'encyclique par le P. Arès, S. J.

\$0.60 l'exemplaire — Prix spécial à la douzaine, pour 50 et pour 100.

Autres suggestions

Henri SAMSON, S. J.;	L'Homme de chair devant Dieu	\$3.75
Henri SAMSON, S. J.;	Propos spirituels d'un psychiatre	\$3.50
Pierre ANGERS, S. J.;	Réflexions sur l'enseignement	\$3.00
René BARBIN, S. J.;	Bibliographie de pédagogie religieuse	\$4.50
Marcel MARCOTTE, S. J.;	Cœur à Cœur, n° 7	\$1.00

Remise de 20%

LES ÉDITIONS BELLARMIN
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11



SANS BLAGUE!

(histoire sérieuse pour voyageurs de commerce)

Connaître une collection de bonnes histoires, les débiter avec brio: il n'en fallait pas plus, autrefois, pour réussir dans le métier de voyageur de commerce. Aujourd'hui, ce qui compte, c'est d'arriver au bon endroit au bon moment. Pour cela, un instrument: l'avion. Qui dit avion, chez nous, dit AIR CANADA. Air Canada est la compagnie qui vous mènera où vous voulez, quand vous voulez, avec le maximum de confort et de vitesse. Air Canada est la ligne aérienne des hommes d'affaires itinérants, et de tous ceux pour qui la distance, comme le temps, c'est de l'argent. De tous ceux qui savent que la détente d'un voyage rapide et confortable est la meilleure préparation aux rencontres d'affaires.

AIR CANADA
